



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2022 - 2028

PROGRAMME D'ACTIONS

Synthèse du diagnostic et de la stratégie	3
Présentation du territoire	3
Synthèse du diagnostic	4
Synthèse de la stratégie	6
Le coût de l'inaction	9
Rappels réglementaires	10
Elaboration et structure du programme d'actions	11
Méthode d'élaboration	11
Structure du programme d'actions	11
Programme d'actions	13
Axe 1 - Pilotage et exemplarité	13
Fiches actions { Déployer une gouvernance agile et resserrée pour assurer la mise en œuvre du PCAET	14
Renforcer une démarche de commande publique durable et responsable	16
Axe 2 - Habitat et aménagement	18
Fiches actions { Mettre en place un service unique de la rénovation énergétique (SURE) sur le territoire	19
Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics et du patrimoine communal et intercommunal	21
Optimiser l'éclairage public	23
Adapter les documents d'urbanisme et ouvrir les possibles en matière d'habitat et de nouvelles énergies	25
Axe 3 - Mobilité	27
Fiches actions { Favoriser le télétravail sur le territoire	28
Favoriser les services publics sur le territoire pour favoriser les déplacements	30
Maintenir et développer l'emploi local	32
Faciliter l'intermodalité entre tous les modes	34
Développer les bornes de recharge électriques sur le territoire	36
Renouveler le parc automobile communal et intercommunal avec des véhicules plus économes et/ou décarbonés	38
Lutter contre la « voiture solo »	40
Poursuivre le développement du réseau cyclable	41
Organiser une animation et des services autour du vélo sur le territoire	43
Axe 4 - Alimentation durable et de proximité	45
Fiches actions { Développer les jardins potagers sur le territoire	46
Développer des pratiques exemplaires dans la restauration collective et soutenir la production locale	47
Axe 5 - Préservation des ressources et des espaces naturels	49
Fiches actions { Végétaliser l'urbain et mieux gérer les espaces naturels	50
Mieux préserver les ressources en eau	51
Axe 6 - Production d'énergies renouvelables	53
Fiches actions { Soutenir et accompagner les projets d'énergies renouvelables	54
Exploiter les ressources en chaleur fatale et en géothermie	56
Développer le potentiel solaire du territoire	58

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire des Portes briardes entre villes et forêts est une communauté de communes créée en 2010, regroupant 5 communes situées à l'ouest du département de la Seine-et-Marne : Ozoir-la-Ferrière, Gretz-Armainvilliers, Tournan-en-Brie, Lésigny et Férolles-Attilly. Le territoire accueille 46 455 habitants (chiffres 2021) sur une superficie de 6 745 ha, soit une densité de population d'environ 684 hab./km².

La communauté de communes se situe à une trentaine de kilomètres de Paris et des aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et d'Orly. Elle est desservie par des axes majeurs qui participent activement à son attractivité : Route Nationale 4, Francilienne et Autoroute A4. Le territoire porte le nom « *entre villes et forêts* » car la communauté de communes se caractérise par des pôles urbanisés qui côtoient deux grands espaces forestiers, la forêt d'Armainvilliers et la Forêt de Ferrières, conférant au territoire un environnement naturellement riche et un cadre de vie préservé.

Notre territoire en chiffres

- **46 455** habitants (INSEE 2022)
- **+0,4%/an** de croissance démographique
- **19 000** logements
- **13 000** emplois
- **1/3** de terres agricoles, **1/3** de forêts et milieux naturels et **1/3** de surfaces artificialisées



Depuis 2019, la communauté de communes a engagé **3 projets déterminants** pour la transition écologique de son territoire :

1. Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2022-2028

Lancé en 2019, le diagnostic a été validé fin 2020. La stratégie a été validée en avril 2021 (voir ci-après).

2. La rédaction du projet de territoire 2021-2030

Les élus communautaires ont travaillé sur le 1^{er} semestre 2021 à construire cette vision prospective et partagée. Le projet de territoire repose sur 4 orientations stratégiques, déclinées en 12 objectifs opérationnels et 46 actions.



3. Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) 2021-2026

Outil stratégique et financier de l'État pour accompagner les collectivités dans leur transition écologique, le CRTE de la communauté de communes a été validé en décembre 2021. Il s'appuie sur le projet de territoire dont il reprend les orientations stratégiques et certaines actions, en distinguant les actions matures qui seront mises en œuvre sur 2022-2023 (30 actions) et les projets non matures qui seront mis en œuvre entre 2023 et 2026 (29 projets).

Le diagnostic a été établi entre juillet 2019 et février 2020. Il s'appuie en particulier sur les données¹ fournies par les partenaires du ROSE (réseau régional d'observation statistique de l'énergie). En raison des difficultés liées à la crise sanitaire, il a été validé en octobre 2020.

La **qualité de l'air** sur le territoire de la CCPB est globalement conforme aux normes de qualité sauf à proximité des grands axes routiers, notamment autour de la Francilienne (cf. figure 1). En effet, les niveaux de particules fines restent souvent supérieurs aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

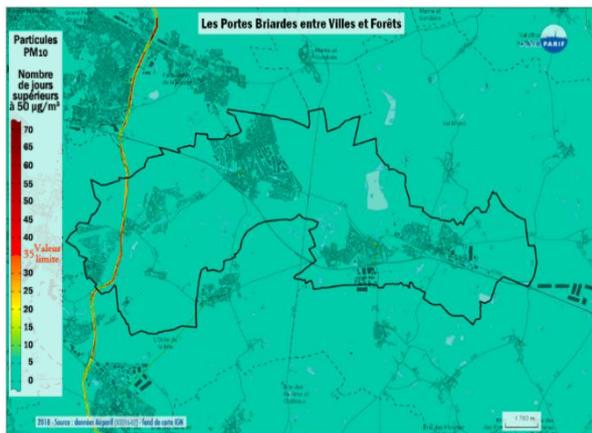


Figure 1 : nombre de jours supérieurs à 50µg/m³ pour les particules PM₁₀

Les principaux secteurs émetteurs sont le résidentiel et le transport routier. Les communes d'Ozoir-la-Ferrière et de Lésigny sont donc les plus émettrices de polluants, car l'une est la plus peuplée et l'autre est traversée par la route nationale 4 (RN4).



Les **émissions de gaz à effet de serre (GES)** de la communauté de communes étaient de 134 000 tonnes équivalent CO₂ en 2015, selon une approche cadastrale² (cf. figure 2).

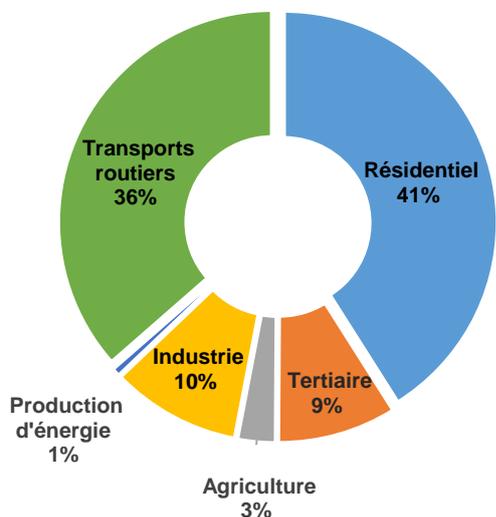


Figure 2 : répartition des émissions de GES (Scope 1 & 2) par secteur

Cela représente 3 tonnes équivalent CO₂ par habitant, soit l'équivalent de 3 allers-retours Paris-New York en avion par habitant chaque année.



Selon une approche empreinte carbone, c'est-à-dire en incluant l'ensemble des émissions liées aux consommations des habitants, les émissions de la CCPB sont d'environ **7,4 tonnes équivalent CO₂ par habitant** (soit 25% de mieux que la moyenne française).

Les enjeux et leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont donc particulièrement importants sur les secteurs **du résidentiel et du transport routier** (principaux postes d'émissions, responsables de ¾ des émissions du territoire).

¹ Données 2015 pour les GES et les consommations énergétiques et données 2017 pour les productions énergétiques

²C'est la méthode qui permet de comptabiliser et rendre compte des émissions de la France et de son territoire au niveau européen et international. Il consiste à quantifier les gaz à effet de serre émis « physiquement » sur le territoire national. C'est une vision géographique des émissions.



La biomasse actuelle du territoire permet de **séquestrer** environ 12 700 tonnes équivalent CO₂.
Cela représente seulement 9,5% des émissions de GES du territoire, ce qui est inférieur à la proportion nationale qui est de 15%.

Cette séquestration est **amenée à diminuer** avec l'artificialisation des sols. La vitesse d'artificialisation des sols sur la CCPB est supérieure à la moyenne nationale (0,12%/an contre 0,05%/an).

L'analyse de la **vulnérabilité du territoire** face au changement climatique prévoit une modification significative du climat qui touche tous les secteurs de la société, avec :

- Une augmentation des températures : **+3,43°C en moyenne** et **38 jours de vague de chaleur par an** à la fin du siècle en cas d'inaction (cf. figure 3) ;
- **Des hivers plus pluvieux et des étés plus secs**, entraînant un risque accru d'inondations et de sécheresse, ainsi qu'un risque de ruissellements lors de fortes précipitations (cf. figure 4).

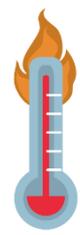


Figure 3 : Températures moyennes à l'horizon 2071-2100

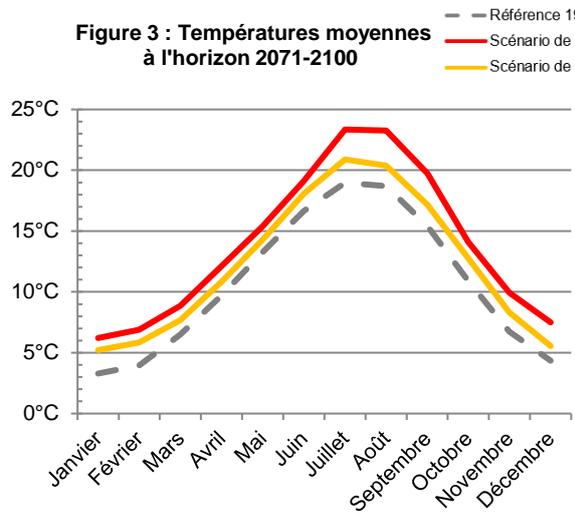
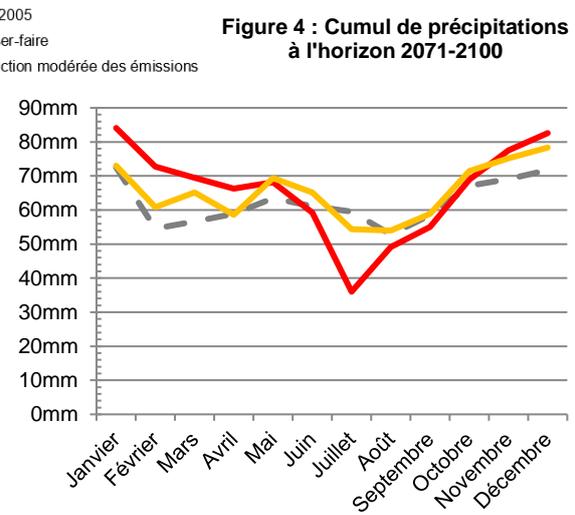


Figure 4 : Cumul de précipitations à l'horizon 2071-2100



La **consommation énergétique** de la CCPB est de 740 GWh en 2015, ce qui représente 16 MWh/habitant.

Elle est légèrement inférieure à la moyenne régionale (17 MWh/hab). C'est l'équivalent de 10 barils de pétrole consommés par habitant chaque année.



Environ 65% de la consommation d'énergie du territoire est d'origine fossile. Les 35% restants sont très majoritairement composés d'électricité d'origine nucléaire avec une part d'électricité renouvelable et de bois. **Le secteur le plus consommateur est le résidentiel** (cf. figure 5).

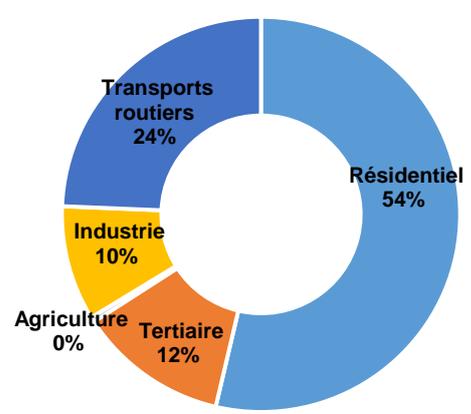


Figure 5 : Répartition des consommations par secteur

L'ensemble de ces consommations représente une **facture énergétique de 75 millions d'euros par an** pour le territoire, soit **1 630 € par an et par habitant**. Cette facture pour les années à venir (hausse du prix de l'énergie et taxes sur les énergies les plus carbonées).

La **production d'énergie** sur le territoire des Portes briardes est de 2,3 GWh par an, soit 0,3% de sa consommation énergétique. Cette production est principalement due à la chaufferie bois de Tournan-en-Brie et à quelques installations photovoltaïques.

Cependant, le territoire de la CCPB bénéficie de **ressources renouvelables très variées** qui pourraient permettre d'accroître sa production locale et ainsi son autonomie énergétique (cf. figure 6). Les ressources principales sont : la biomasse, le solaire, la récupération de chaleur fatale, ainsi que la géothermie. **Ces ressources permettraient de couvrir environ 10% de la consommation énergétique du territoire.**

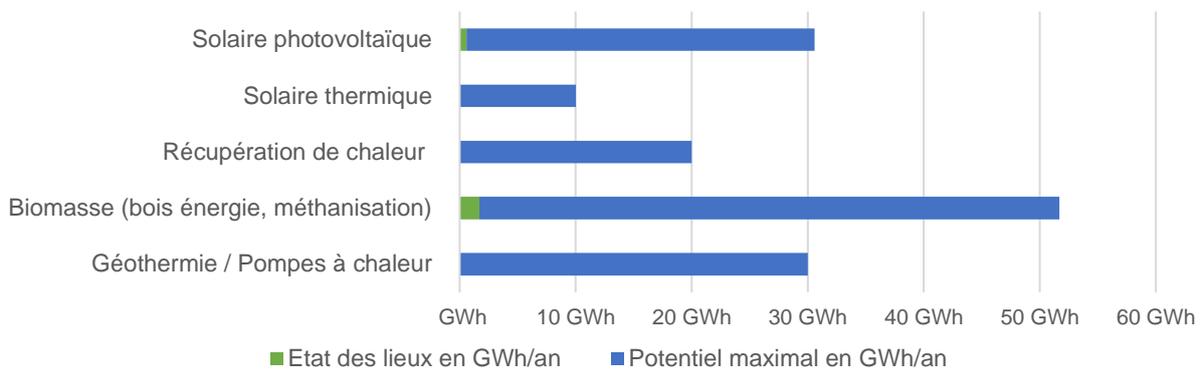


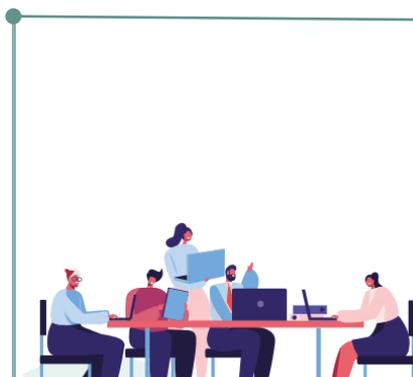
Figure 6 : Potentiel de développement des énergies renouvelables

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

Le diagnostic validé en octobre 2020 a permis d'identifier les enjeux du territoire et d'évaluer les potentiels théoriques de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES, ainsi que le potentiel d'augmentation des productions d'énergies renouvelables. Sur la base de ces constats, **l'élaboration de la stratégie** a été réalisée en 2 temps.

➔ **Premier temps : un atelier « scénarios stratégiques »** avec les élus de la CCPB, pour se projeter et construire collectivement une ambition à long terme pour le territoire. Sur 8 thématiques, les élus ont eu à choisir parmi 3 scénarios prospectifs d'ambitions différentes : scénario *continuité*, scénario *transition* et scénario *pionnier*. **La somme des scénarios choisis** (1 scénario retenu par thématique) **a permis de dessiner la stratégie climat-énergie-air du territoire.**

Les élus des Portes Briardes ont placé une ambition forte sur l'ensemble des thématiques afin d'être à la hauteur des enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air. En particulier, le territoire veut agir pour une mobilité pionnière dans sa transition, du fait du fort potentiel de développement des mobilités douces et partagées sur le territoire. La préservation des espaces et ressources naturelles est aussi un axe fort d'engagement pour la CCPB afin de conserver son identité paysagère et culturelle et de faire face aux enjeux de vulnérabilité climatique qui touchent le territoire. Ce sont donc 2 domaines d'actions renforcés dans le Plan Climat du territoire, pour les années à venir.



→ **Deuxième temps** : la modélisation d'une trajectoire énergie-climat chiffrée, à 2030 et 2050, cohérente avec la stratégie dessinée par les élus. Cette modélisation permet de mesurer et de **réaliser** par le territoire et de vérifier l'adéquation (ou les écarts) de la stratégie de la CCPB par rapport aux trajectoires dessinées par la réglementation nationale (Stratégie Nationale Bas Carbone-SNBC), les engagements régionaux (Schéma Régional Climat Air Energie - SRCAE ; Stratégie régionale énergie-climat 2018) ; ou par rapport au laisser-faire (scénario tendanciel).

A 2030

La stratégie de la CCPB permet de :

- **Diminuer les émissions de GES de 42%** par rapport à 2015 (cf. figure 7). Les objectifs sectoriels de la SNBC pour 2030 sont respectés.
- **Porter à 25% la séquestration carbone du territoire** (contre 9,5% actuellement).
- **Diminuer les consommations énergétiques du territoire de 22%** par rapport à 2015 (cf. figure 8), avec un effort en particulier des secteurs Agriculture, Industrie et Transports. L'objectif de réduction des consommations de la Stratégie régionale énergie climat 2018 est respecté (cet objectif n'est pas décliné par secteur). Cependant, les objectifs sectoriels 2030 du SRCAE ne sont pas respectés. Le territoire des Portes briardes, comme toute l'Île-de-France, a un léger retard sur le démarrage des réductions des consommations énergétiques.
- **Porter à 60 GWh la production d'énergie renouvelable sur le territoire (soit 10% de la consommation)**, complétés de 20 GWh de projets à l'étude. L'objectif de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), visant à couvrir 33% des consommations par la production d'énergies renouvelables locales, n'est pas respecté. Le territoire des Portes briardes, comme toute l'Île-de-France, a un retard important concernant l'atteinte des objectifs de production d'énergie renouvelable. En 2021, aucun grand projet de production d'énergie renouvelable n'est recensé sur le territoire. Compte tenu du temps nécessaire entre l'émergence d'un projet et la mise en service de l'unité de production, il paraît par conséquent difficile de viser une production multipliée par 200 d'ici 2030 (dans moins de 8 ans). De plus, le potentiel maximal théorique de production d'énergie renouvelable, évalué dans le diagnostic (entre 100 et 150 GWh), ne permet pas d'atteindre les 33% de l'objectif PPE. Le territoire est en effet relativement dense et peu étendu (46 455 habitants sur seulement 5 communes) ce qui représente une consommation d'énergie élevée et moins de possibilités de développer de grandes unités de production d'énergies renouvelables de type éoliennes, méthaniseurs, centrales solaires au sol.



Le territoire s'engage sur une première phase d'émergence de projets qui doit aboutir à la multiplication par 30 de la production locale d'énergie et de nombreux projets à l'étude en 2030. Pour ce faire, afin d'initier cette nouvelle dynamique de développement des énergies renouvelables sur le territoire, la CCPB compte sur les acteurs publics et collectivités pour monter des projets qui pourront servir d'exemple.

Ces objectifs chiffrés stratégiques ont été déclinés de façon opérationnelle en **objectifs concrets** pour chaque thématique. Par exemple, pour **diminuer la consommation énergétique** du secteur **résidentiel** de 16% à horizon 2030, cela suppose de : décarboner 6 000 chauffages (incluant la suppression de tous les chauffages au fioul), rénover 1 400 logements collectifs et 2 600 logements individuels, mettre en pratique les écogestes au sein de 13 000 foyers (soit 70% des logements du territoire).

A 2050

La stratégie de la CCPB permet de :

- **Diminuer les émissions de GES de 92%** par rapport à 2015 (cf. figure 7). C'est un objectif très proche des objectifs sectoriels de la SNBC pour 2030 soit un objectif global de réduction des émissions de 93% par rapport à 2015. Il est important de rappeler que les objectifs de la SNBC sont déclinés par secteur à l'échelle nationale. Ils n'ont donc pas nécessairement de pertinence à l'échelle d'un EPCI, particulièrement pour les secteurs agricoles et industriels qui ont des spécificités fortes en comparaison de la moyenne nationale.
- **Diminuer les consommations énergétiques du territoire de 51%** par rapport à 2015 (cf. figure 8).

Figure 7 Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre

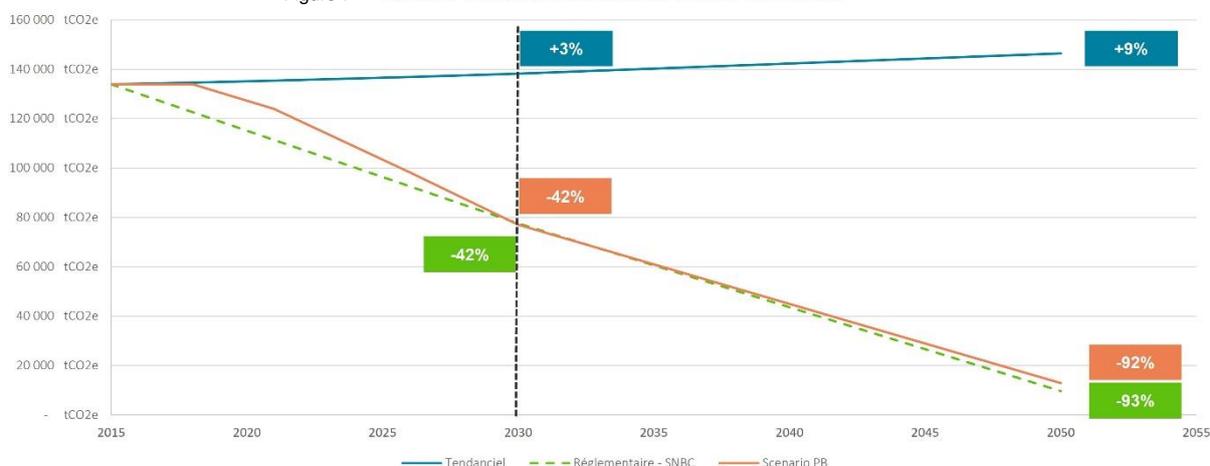
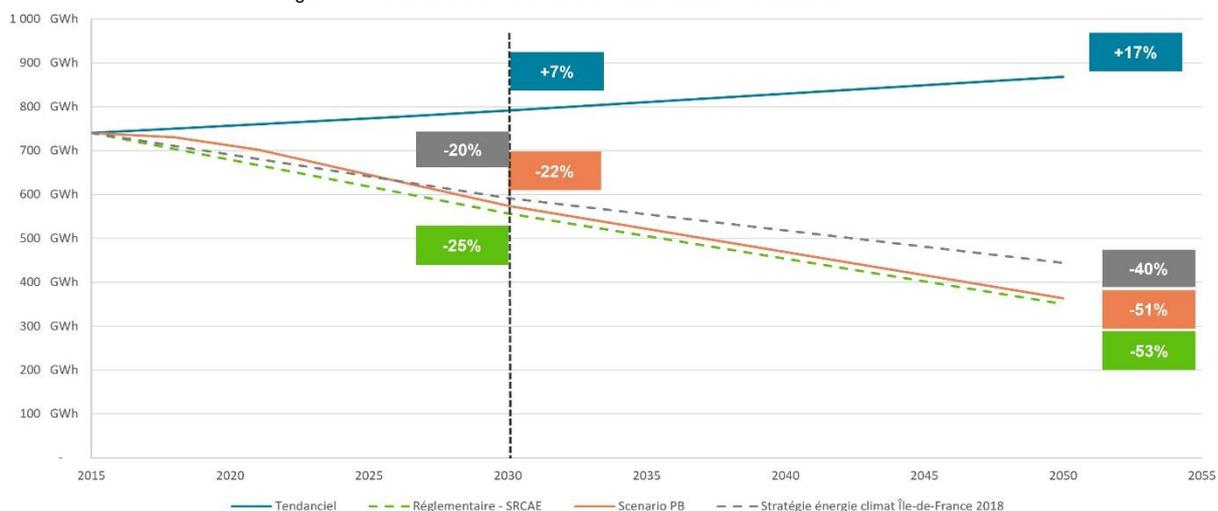


Figure 8 Trajectoire de réduction des consommations d'énergie finale



En matière de **qualité de l'air**, le Plan air renforcé de la CCPB a analysé l'évolution des polluants atmosphériques sur le territoire et les a mis en regard des objectifs du Plan polluants atmosphériques (PREPA).

	SO ₂ t/an	NO _x t/an	COVNM t/an	NH ₃ t/an	PM ₁₀ t/an	PM _{2.5} t/an
CCPB						
Variation 2005-2018	-77%	-40%	-48%	-10%	-38%	-41%
Objectif PREPA 2020	-55%	-50%	-43%	-4%		-27%
Objectif PREPA 2025	-66%	-60%	-47%	-8%		-42%
Objectif PREPA 2030	-77%	-69%	-52%	-13%		-57%

Les polluants atmosphériques réglementaires sont : le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), l'ammoniac (NH₃), les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}).

Le tableau précédent illustre le bon avancement de la réduction des polluants atmosphériques pour la plupart des polluants étudiés sur le territoire de la CCPB. **Les objectifs de réduction pour 2020 sont déjà atteints pour le dioxyde de soufre, l'ammoniac et les particules fines (PM_{2,5}).**

En revanche, **un léger retard est observé concernant les composés volatils et les oxydes d'azote.** En 2018, les émissions de NO_x ont baissé de 40% par rapport à 2005. L'objectif national visé pour 2020 est une baisse de 50%. C'est donc en particulier sur les sources d'émissions de NO_x que le Plan air renforcé devra agir. Un suivi et un effort soutenus sur cette pollution (majoritairement issue du transport routier) sera mise en place grâce aux mesures prévues par le PCAET.

LE COÛT DE L'INACTION

« Ce rapport lance un avertissement très sérieux sur les conséquences de l'inaction. Il montre que le changement climatique fait peser une menace grave et grandissante sur notre bien-être et la santé de la planète. Les mesures prises aujourd'hui façonneront l'adaptation de l'humanité et la réponse de la nature aux risques climatiques croissants. ». Ces propos sont ceux de Hoesung Lee, président du GIEC, lors de la parution du 2^e volet du sixième rapport d'évaluation du GIEC le 27 février 2022. Ce 2^e volet pointe les conséquences désastreuses de l'inaction sur tous les plans : environnemental, sociétal et économique.

Le coût de l'*inaction* - par rapport au coût de l'*action* contre le changement climatique – a pourtant été mis en relief depuis de nombreuses années. L'étude qui fait référence en la matière est le rapport Stern, publié en 2006. Commandé par le ministère des finances britannique et coordonné par l'économiste Lord Nicholas STERN, ancien économiste en chef de la Banque mondiale, cette étude a évalué le coût économique de l'action et de l'inaction des pouvoirs publics face au phénomène du changement climatique. Elle montre que :

- Le coût de l'action contre le changement climatique représente 1% du PIB mondial chaque année.
- Le coût de l'inaction climatique est estimé quant à lui à 5% du PIB mondial chaque année, dès maintenant et indéfiniment. Et les dommages collatéraux pourraient même porter ce coût à 20% du PIB mondial, voire plus.

Cette étude possède intrinsèquement un niveau d'incertitude élevé et repose sur des hypothèses et des données qu'il est difficile de transcrire à l'échelle locale. Toutefois, la mise en œuvre d'un PCAET suppose des actions concrètes, qu'il est important de budgéter. C'est pourquoi, il est intéressant d'y

appliquer « la logique du rapport Stern » et de mettre en regard de ce budget PCAET ce que cela pourrait coûter à la collectivité de ne rien faire.

Selon Eurostat, le PIB annuel français par habitant est de 32 650 €/hab. en 2021. Rapporté au nombre d'habitants de la CCPB (46 455 en 2020 selon l'INSEE), le « PIB de la CCPB » serait de 1 500 millions d'euros. En appliquant les valeurs estimées dans le rapport Stern², on obtient :

- **Coût de l'action (1% du PIB) : 15 millions d'euros** (tous acteurs confondus : Union européenne, État, Région, acteurs économiques, acteurs associatifs, et tout type d'actions : recherche, gouvernance, implémentation...)
- **Coût de l'inaction : entre 75,4 millions d'euros (5% du PIB) et 301,7 millions d'euros (20% du PIB)**

Le coût de l'inaction au niveau du territoire de la CCPB se traduit par **une augmentation de la facture énergétique** - qui est déjà de 75 millions d'euros par an (voir page 6), une augmentation **des coûts liés aux événements météorologiques exceptionnels** (coûts de réparations, coûts assurantiels, pertes financières du tissu économique touché...), **une surmortalité** des plantes, des animaux et des personnes en raison de la mauvaise qualité de l'air et des événements météorologiques... Néanmoins, ces impacts sont complexes, à la fois économiques et non économiques. L'ampleur de ces impacts dépend en outre du niveau de réchauffement mondial, donc *in fine* du niveau d'action au niveau mondial.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

L'article L.229-26 du code de l'environnement indique que le plan climat-air-énergie territorial doit définir « *les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France* ».

L'article 85 de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a par ailleurs renforcé le volet « air » des PCAET en y introduisant un Plan d'actions de réduction des émissions de polluants atmosphériques, contenant des obligations de moyens et de résultats. Ce complément est communément dénommé « Plan air renforcé ». Il doit permettre d'atteindre « *des objectifs territoriaux biennaux, à compter de 2022, de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants que ceux prévus au niveau national en application de l'article L.222-9 et de respecter les normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L.221-1 dans les délais les plus courts possibles, et au plus tard en 2025.* »

Le PCAET porte donc une triple ambition :

- **l'atténuation**, c'est-à-dire réduire ou limiter les émissions de gaz à effet de serre d'une part et améliorer la séquestration carbone par la protection des puits et réservoirs des GES (forêts et sols) d'autre part.
- **l'adaptation**, c'est-à-dire anticiper les impacts du changement climatique sur le territoire pour en limiter les effets négatifs et maximiser les effets positifs. Autant les politiques d'atténuation présentent des effets immédiats dès lors qu'elles sont mises en œuvre, autant les politiques d'adaptation sont des politiques dont les résultats sont visibles sur les court, moyen et long termes. Il n'existe pas d'unité de mesure universelle pour en évaluer les résultats. Elles nécessitent d'être anticipées et planifiées dès aujourd'hui en ciblant en priorité les secteurs et les activités qui sont ou seront les plus exposés aux aléas climatiques actuels et futurs.
- **l'amélioration de la qualité de l'air**, afin de respecter les seuils définis au niveau national et tendre vers les seuils plus exigeants définis par l'Organisation Mondiale de la Santé.

² ATTENTION : ces résultats comportent un niveau d'incertitude très élevé. Il est donc nécessaire de les interpréter avec précaution.

METHODE D'ELABORATION

L'élaboration du programme d'actions s'est appuyée sur la **concertation citoyenne** organisée entre février et juin 2021. En raison du contexte sanitaire, cette concertation s'est déroulée par visioconférences. Elle a donné lieu à trois temps forts :



3 réunions de mobilisation, entre le 9 et le 11 février 2021, dédiées aux acteurs du territoire : entrepreneurs, agriculteurs, associatifs, citoyens. Ces réunions avaient pour objectifs de faire connaître les enjeux du changement climatique et la démarche PCAET, de partager succinctement des constats issus du diagnostic et d'engager un échange avec la population sur ces sujets et l'inciter à participer à la suite de la démarche.

5 entreprises, 10 élus, 15 associations, 100 citoyens se sont mobilisés



1 forum numérique, ouvert entre février et juin 2021. Cet outil a permis de rendre accessible en ligne les synthèses thématiques du diagnostic, de recevoir des contributions, d'échanger avec les citoyens.

44 membres, 27 messages échangés



4 ateliers de concertation, organisés les 17 mai 2021 (bâtiment et habitat), 26 mai (mobilités), 1^{er} juin (agriculture, biodiversité, consommation) et 7 juin 2021 (économie, déchets, énergies). Ces réunions, ouvertes à tous, avaient pour objectif de recueillir des propositions concrètes sur chaque thématique.

45 participants en moyenne par atelier, **150 propositions** d'actions

Les propositions issues de la concertation citoyenne ont ensuite été **hiérarchisées par les élus**, puis **affinées avec les partenaires institutionnels et les services** de la communauté de communes pour préciser les objectifs, les conditions de mise en œuvre et les indicateurs de suivi de chaque action.

STRUCTURE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions est composé de **6 axes thématiques > 12 objectifs stratégiques > 22 objectifs opérationnels**.

Les **fiches axes thématiques** rappellent :

- Les constats chiffrés du diagnostic
- Les objectifs prospectifs à horizon 2028
- Les objectifs concrets
- La déclinaison par objectif stratégique

Les **fiches objectifs opérationnels** précisent :

- Les modalités de mise en œuvre de l'action, avec notamment une case « action CRTE » qui indique si cette action fait partie du CRTE et du projet de territoire
- Le porteur et les partenaires
- Le calendrier prévisionnel
- Les moyens humains et financiers
- Les objectifs à atteindre
- Les indicateurs de suivi et de résultat

Axe stratégique	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
PILOTAGE ET EXEMPLARITÉ	Assurer une gouvernance et un suivi efficaces et partagés	1.1.1 Déployer une gouvernance agile et resserrée pour assurer la mise en œuvre du PCAET
	Être exemplaire sur les achats publics	1.2.1 Renforcer une démarche de commande publique durable et responsable
HABITAT ET AMÉNAGEMENT	Accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique	2.1.1 Mettre en place un service unique de la rénovation énergétique (SURE) sur le territoire
	Rendre exemplaires les bâtiments communaux, leurs usages et l'éclairage public	2.2.1 Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics et du patrimoine communal et intercommunal 2.2.2 Optimiser l'éclairage public
	Promouvoir un urbanisme durable	2.3.1 Adapter les documents d'urbanisme et ouvrir les possibles en matière d'habitat et de nouvelles énergies
MOBILITÉ	Réduire les obligations de se déplacer et les distances à parcourir	3.1.1 Favoriser le télétravail sur le territoire
		3.1.2 Favoriser les services publics sur le territoire pour réduire les déplacements
		3.1.3 Maintenir et développer l'emploi local
	Renforcer l'attractivité des transports en commun	3.2.1 Faciliter l'intermodalité entre tous les modes
	Réduire les pollutions automobiles	3.3.1 Développer les bornes de recharges électriques sur le territoire
3.3.2 Renouveler le parc automobile communal et intercommunal avec des véhicules plus économes et/ou décarbonés		
3.3.3 Lutter contre la « voiture solo »		
Développer l'usage du vélo et autres modes de circulations douces	3.4.1 Poursuivre le développement du réseau cyclable	
	3.4.2 Organiser une animation et des services autour du vélo sur le territoire	
ALIMENTATION DURABLE ET DE PROXIMITÉ	Accroître l'autonomie alimentaire du territoire et développer les circuits-courts	4.1.1 Développer les jardins potagers sur le territoire
		4.1.2 Développer des pratiques exemplaires dans la restauration collective et soutenir la production locale
PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET ESPACES NATURELS	Agir pour préserver et accroître la biodiversité du territoire et les ressources en eau	5.1.1 Végétaliser l'urbain et mieux gérer les espaces naturels
		5.1.2 Mieux préserver les ressources en eau
PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES	Développer l'ensemble des sources d'énergies renouvelables	6.1.1 Soutenir et accompagner les projets d'énergie citoyens
		6.1.2 Exploiter les ressources en chaleur fatale et en géothermie
		6.1.3 Développer le potentiel solaire du territoire

AXE 1 - PILOTAGE ET EXEMPLARITE**Diagnostic**

Sans objet

Objectifs prospectifs à horizon 2028

Évaluation finale 100% des objectifs atteints

Le bilan à mi-parcours fait état de minimum 50% des objectifs atteints.

Objectifs concrets

Part des objectifs de suivi et de résultat atteints

Mise en place d'une charte des achats durables

Objectifs stratégiques et opérationnels**1.1. Assurer une gouvernance et un suivi efficaces et partagés**

1.1.1. Déployer une gouvernance agile et resserrée pour assurer la mise en œuvre du PCAET

1.2. Être exemplaire sur les achats publics

1.2.1. Renforcer une démarche de commande publique durable et responsable

Axe	1. Pilotage et exemplarité		
Objectif stratégique	1.1. Assurer une gouvernance et un suivi efficaces et partagés		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Déployer une gouvernance agile et resserrée pour assurer la mise en œuvre du PCAET	N°	1.1.1
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	CCPB
Partenaire(s) associé(s)	Tournan-en-Brie, Ozoir-la-Ferrière, Lésigny, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
X	En cours		Annulée

Critères			
	Atténuation		Maîtrise de l'énergie
	Adaptation		EnR
	Air		Séquestration

Contexte

Les ambitions du suivi du PCAET sont les suivantes :

- Mesurer l'état d'avancement des réalisations et des résultats du PCAET, en flux tendu
- Recueillir régulièrement des informations et vérifier, à intervalles rapprochées, les progrès réalisés sur le court terme
- Mobiliser et coordonner l'ensemble des porteurs d'actions pour une mise en œuvre efficace

Le programme d'actions intègre des indicateurs de suivi par action afin de pouvoir définir ce qui est effectivement produit par le plan et ses effets immédiats.

Les actions du PCAET sont en grande partie portées par la CCPB ou les communes, une mobilisation forte des élus et agents sur les sujets air-énergie-climat est donc indispensable. LE PCAET fait également intervenir beaucoup de partenaires. Le suivi/pilotage impliquera donc une partie importante de communication avec ces différents acteurs et de remontées d'informations via des interlocuteurs, partenaires de la démarche.

Description de l'action

Les moyens humains

- Un **chargé de mission environnement**, contrat de relance et de transition écologique et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations est recruté pour animer et coordonner la politique environnementale du territoire et la mise en œuvre du PCAET (plan d'actions, animation des partenariats, budget, atteinte des objectifs...).

Les principes

- **Le pilotage des actions** et leur mise en œuvre seront réalisés par les collectivités identifiées dans les fiches actions.
- **La gouvernance** de la démarche PCAET se fera de façon étroite avec celle du CRTE. Ces deux démarches sont liées car les actions du PCAET s'inscriront dans celui du CRTE pour mobiliser des financements.

Les instances de gouvernance

- **Le Cotech** sera composé des élus de l'exécutif intercommunal et communal, des référents administratifs de l'intercommunalité et des communes, des partenaires institutionnels, co-financeurs, ainsi que toute personne dont le niveau d'expertise est requis pour le projet. Il se réunira au minimum une fois par an pour réaliser le bilan annuel du programme et notamment :
 - suivre l'avancée des actions sur la base d'un reporting des indicateurs indiqués dans les fiches actions ;
 - étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.
- **Le Copiltech** sera composé d'élus de l'exécutif intercommunal et communal, des référents administratifs, des pilotes et parties prenantes des actions. C'est une instance d'écoute qui travaille dans une dynamique

collégiale invitant les forces constructives du territoire et qui valide les dimensions techniques et politiques des projets. Il se réunira 2 fois par an.

- Organisation de forums climat dans les communes avec l'appui de la CCPB

Evaluation des actions

Le suivi et l'évaluation des actions se feront :

- au fil de l'eau par chaque pilote d'action
- avec des réunions de suivi thématiques, autant que de besoin (groupes de travail ou autres formats)
- sous la forme d'un bilan annuel qui fera l'objet d'une présentation en Copiltech
- sous la forme d'un bilan à mi-parcours (à 3 ans) qui sera l'occasion de réajuster si besoin le plan d'actions, les moyens alloués au PCAET
- sous la forme d'une évaluation complète du PCAET (à 6 ans) pour faire le bilan du programme.

X Action inscrite dans le CRTE

Calendrier prévisionnel

2022	2023	2024	2025
X	X	X	X

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action
Fonctionnement	Investissement	1 ETP
40 000 €/an (1 ETP financé à 50% pendant 2 ans par le FNADT)		

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
Recrutement d'un chargé mission Bilans et évaluations réalisés	Recrutement chargé de mission Nombre de réunions de suivi Nombre de forums climat	Mesure de l'avancement des démarches projets (indicateurs CRTE)

Préconisations environnementales

Aucune incidence environnementale négative n'est attendue sur cet objectif. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus

Axe	1. Pilotage et exemplarité	
Objectif stratégique	1.2. Être exemplaire sur les achats publics	
Objectif opérationnel (à réaliser)	Renforcer une démarche de commande publique durable et responsable	N° 1.2.1
Intitulé de l'action		

Initiateur/facilitateur	CCPB, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	CNFPT, CRESS, CCI-CMA, ADEME (formation achats durables), UGAP, GIP Maximilien

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
X	En cours		Annulée

Critères			
X	Atténuation	X	Maîtrise de l'énergie
X	Adaptation		EnR
	Air		Séquestration

Contexte

La commande publique est reconnue comme un levier pour le développement durable. Au-delà des obligations croissantes portant sur les achats responsables (ou durables), une diversité d'outils relatifs aux aspects économiques, sociaux et environnementaux sont à la disposition des acheteurs pour favoriser les pratiques et prestations les plus vertueuses. Des critères introduisant des critères carbone, d'économie circulaire, etc. peuvent contribuer à réduire l'impact environnemental des achats publics.

→ Obligation réglementaire : d'intégrer des clauses environnementales dans la définition du besoin (L.2111-2 du code des marchés publics), dans la définition des critères d'attribution (L.2152-7) et dans les conditions d'exécution (L.2112-2)

Description de l'action

- Former les référents achats sur les possibilités d'intégration du développement durable dans les marchés publics (identifier un référent « achat durable et responsable »).
- Intégrer le centre de ressources RAPIDD (réseau des administrations publiques réunissant des ressources, permettant d'échanger entre pairs et de diffuser des informations relatives aux achats socialement et écologiquement responsables)
- Identifier et changer les pratiques pour les produits faciles à éviter ou substituer.
- Elaborer un document de synthèse (charte des achats durables) à diffuser auprès des services achats de la CC et des communes pour partager les bonnes pratiques et permettant de définir une stratégie d'achat « durable et responsable »
- Pour les événements ponctuels organisés par la collectivité, les achats alimentaires privilégient les produits de saison, locaux et biologiques (cf. mesure 6.4.1 pour la restauration collective)
- Organiser des journées de rencontres d'entreprises
- Intégrer des clauses environnementales et sociales dans les appels d'offres publics

Ressources mobilisables : la Mission Achats Publics Circulaires et Environnementaux (MAPCE, opérée en Île-de-France par le GIP Maximilien) propose des cycles de formation.

<https://www.maximilien.fr/achats-responsables/la-mapce/une-formation-initiale/>

- ➔ **2022/2023** : Formation aux achats responsables et durables / identification d'un référent « achat durable et responsable » dans les collectivités
- ➔ **2024/2025** : Élaboration d'un document de synthèse (partage de retour d'expériences sur les achats durables entre les collectivités)
- ➔ **2027/2028** : Mise en place de la charte des achats durables

Action inscrite dans le CRTE

Calendrier prévisionnel

2022	2023	2024	2025
X	X	X	X

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action
Fonctionnement	Investissement	1 référent par service commande publique

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
Chargé de mission recruté Bilans et évaluations réalisés	Recrutement chargé de mission Nombre de réunions de suivi Nombre de forums climat	Mesure de l'avancement des démarches projets (indicateurs CRTE)
Préconisations environnementales	Aucune incidence environnementale négative n'est attendue sur cet objectif. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus	

Diagnostic

Habitat

- 17 866 résidences principales
- 54%% de la consommation d'énergie du territoire (principalement liée au chauffage)
- 41% des émissions de GES du territoire
- 57% des logements classés E-F-G
- 18% des propriétaires en situation de vulnérabilité énergétique
- Une part importante des énergies fossiles dans la consommation énergétique (encore environ 2 800 logements chauffés au fioul)

Tertiaire

- 12% des consommations d'énergie du territoire
- 9% des émissions GES du territoire

Urbanisme

- Une prédominance des logements individuels (environ 67%) et une dynamique de desserrement résidentiel pour accéder à des logements plus grands en zone périurbaine/rurale.
- 375 logements construits par an en moyenne, soit un taux de construction de 2%/an entre 2010 et 2015 (> taux de la région IDF qui est de 1,2%/an)

Objectifs prospectifs à horizon 2028

Secteur résidentiel

- Consommation d'énergie : - 21GWh
- Emissions de GES : - 4 800 tonnes équivalent CO₂

Bâtiments publics

- Consommation d'énergie : - 36% de GWh
- Emissions de GES : - 40% de tonnes équivalent CO₂

Urbanisme

- Ralentissement du rythme d'artificialisation : division par 2 du rythme d'artificialisation par rapport au rythme observé en 2010-2020

Objectifs concrets (2030)

- 6 000 chauffages décarbonés (0 logement chauffé au fioul) soit 2,4% du parc par an
- 1 400 logements collectifs rénovés
- 2 600 logements individuels rénovés

Objectifs stratégiques et opérationnels

2.1. Accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique

- 2.1.1. Mettre en place un service unique de la rénovation énergétique (SURE) sur le territoire

2.2. Rendre exemplaires les bâtiments communaux, leurs usages et l'éclairage public

- 2.2.1. Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics et du patrimoine communal et intercommunal
- 2.2.2. Optimiser l'éclairage public

2.3. Promouvoir un urbanisme durable

- 2.3.1. Adapter les documents d'urbanisme et ouvrir les possibles en matière d'habitat et de nouvelles énergies

Axe	2. Habitat et Aménagement		
Objectif stratégique	2.1. Accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Mettre en place un service unique de la rénovation énergétique (SURE) sur le territoire	N°	2.1.1
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	CCPB, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	SURE, Département

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
x	En cours		Annulée

Critères			
xxx	Atténuation	xxx	Maîtrise de l'énergie
x	Adaptation	x	EnR
xx	Air		Séquestration

Contexte

Le secteur du bâtiment représentait 66% de la consommation d'énergie finale du territoire en 2015, ce qui en fait le secteur le plus consommateur d'énergie finale. 54% sont attribués aux logements contre 12% pour le tertiaire. Concernant les émissions de GES, l'habitat est responsable de 41% des émissions du territoire.

La performance énergétique des logements, avec 57% des logements classés E-F-G, explique en grande partie que le résidentiel soit un poste majeur de consommation d'énergie. Une fois les bâtiments isolés thermiquement, les modes de chauffage peuvent être changés pour être plus efficaces et moins polluants. Aujourd'hui, environ 2 800 logements sont encore chauffés au fioul sur le territoire.

Les actions de rénovation énergétique et de modernisation des systèmes de chauffage sont donc essentielles pour limiter l'impact carbone du territoire. La sensibilisation sur les gestes de sobriété énergétique vient compléter ces deux premiers leviers à mobiliser.

➔ L'article 164 de la loi Climat et Résilience de 2021 a pour objet de clarifier l'organisation du **service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH)** – qui a émergé en 2015 avec la loi TECV- et de préciser et d'étendre **l'offre de service aux ménages à l'échelle des EPCI**, en proposant sur l'ensemble du territoire national un accompagnement uniformisé, tout en permettant aux collectivités territoriales d'adapter l'offre de service aux besoins de leur territoire.

- SPPEH = comporte un réseau de guichets d'accompagnement à la rénovation énergétique (dont les compétences techniques, juridiques, financières et sociales sont identiques sur l'ensemble du territoire national).

Chaque guichet est prioritairement mis en œuvre à l'échelle de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de façon à assurer ce service public sur l'ensemble du territoire national.

Description de l'action

Développer, à travers un service unique de la rénovation énergétique, l'information et les conseils pour les particuliers :

- Mettre à disposition un conseiller qui réalise des permanences
- Communiquer avec l'appui de la collectivité sur l'offre de service
- Orienter vers les opérateurs de type ANAH selon les revenus du particulier
- Réaliser des évaluations énergétiques et balades thermiques
- Informer et conseiller sur les travaux visant aux économies d'énergie dans le bâtiment (construction, rénovation énergétique, changement de chauffage, énergies renouvelables...)

A travers cette plateforme énergétique, aller au-delà de l'information et accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique :

- Aider à la formulation de la demande de travaux
- Vérifier l'éligibilité aux aides existantes et monter un plan de financement
- Faciliter la recherche d'entreprises
- Proposer un suivi post-travaux

Mobiliser et structurer les réseaux professionnels du BTP :

- Organiser à travers le SURE l'information des entreprises locales sur les aides financières, l'organisation de rencontres interentreprises

Suivre régulièrement les résultats et le fonctionnement du SURE

Évaluer l'efficacité du service de plateforme territoriale de rénovation énergétique ainsi que les besoins du territoire

→ **2022/2023 :**

- o Lancement du SURE (1^{er} semestre)
- o 1^{er} bilan d'étape annuel et bilan intermédiaire à 3 et 6 mois
- o Bilan des objectifs du service

X Action inscrite dans le CRTE

Calendrier prévisionnel

2022	2023	2024	2025
X	X		

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action
Fonctionnement	Investissement	0,5 ETP SURE Service communication CCPB + communes
Convention SEME 3 ans : 72 k€ Fonds SARE (50%)		

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
912 actes traités sur la période 2022-2024	Nombre d'appels/prises de contact Nombre de dossiers accompagnés /an	Nombre de passoires thermiques sur le territoire Répartition du parc immobilier par étiquette DPE Nombre estimé de chaudières fioul Consommations énergétiques*, émissions de GES* et émissions de polluants associées au parc résidentiel*
Préconisations environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - Une hausse des déchets du BTP est à anticiper - Des mesures de réduction des nuisances et pollutions sont à privilégier - Il sera nécessaire de bien tenir compte de la biodiversité urbaine dans les opérations de rénovation Une attention est de mise sur les éléments architecturaux qui forgent l'identité du territoire	

Axe	2. Habitat et Aménagement		
Objectif stratégique	2.2. Rendre exemplaires les bâtiments communaux, leurs usages et leur éclairage public		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics et du patrimoine communal et intercommunal	N°	2.2.1
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	CCPB, Ozoir-la-Ferrière, Lésigny, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly
Partenaire(s) associé(s)	

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
x	En cours		Annulée

Critères			
xxx	Atténuation	xxx	Maîtrise de l'énergie
x	Adaptation	x	EnR
x	Air		Séquestration

Contexte	
<p>➔ Le décret tertiaire impose des objectifs de réduction des consommations d'énergie.</p> <p>Entré en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2019, il impose une réduction de 40% des consommations d'énergie d'ici 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050.</p> <p>Les bâtiments concernés sont ceux dont la surface de plancher (continue ou cumulée) est supérieure ou égale à 1 000 m² / sur une même unité foncière.</p>	
Description de l'action	
<p>Les acteurs publics du territoire gèrent un patrimoine bâti important. Ils ont donc un levier d'action direct sur l'ensemble de ces bâtiments pour agir.</p> <p>Les actions de cet objectif visent une gestion exemplaire des collectivités sur leur parc bâti. Bien que l'impact sur l'ensemble du bâti soit relativement faible, l'effet de levier et le positionnement des collectivités en tant qu'acteurs exemplaires est important.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic de l'ensemble des bâtiments publics et engager un plan de rénovation, ciblé prioritairement sur les bâtiments les plus énergivores - Faire intervenir un accompagnement de conseil en énergie partagé - CEP (accompagnement Seine-et-Marne Environnement et/ou SDESM) sur des missions pour le bâti public, au besoin - Réduire les consommations d'énergie par les usages également en organisant des formations aux éco-gestes dans les collectivités (en réflexion à la CCPB) - Opter pour des contrats de fourniture d'énergie verte (électricité, gaz vert) - Etudier le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments publics <p>➔ 2022/2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Réalisation de diagnostics énergétiques (Ozoir-la-F., Lésigny) o Lancement des travaux déjà programmés et renseignement de la plateforme OPERAT pour les bâtiments de plus de 1 000 m² (Ozoir-la-F., Tournan-en-Brie) <p>➔ 2024/2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Lancement de nouvelles opérations de rénovation au regard des résultats des diagnostics énergétiques et de leurs préconisations de travaux 	
X	Action inscrite dans le CRTE

Calendrier prévisionnel			
2022	2023	2024	2025
X	X	X	X

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise
Fonctionnement	Investissement	
Ressource interne	1 270 391 € pour 4 communes	Suivi à l'échelle communale ou EPCI CEP de SEME et/ou du SDESM

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
S'aligner sur la trajectoire 2030 du décret tertiaire	Nombre de diagnostics énergétiques Nombre de rénovations réalisées	Consommations énergétiques et émissions de GES et émissions de polluants associées au bâti public*
Préconisations environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - Une hausse des déchets du BTP est à anticiper - Des mesures de réduction des nuisances et pollutions sont à privilégier - Il sera nécessaire de bien tenir compte de la biodiversité urbaine dans les opérations de rénovation Une attention est de mise sur les éléments architecturaux qui forgent l'identité du territoire	

Axe	2. Habitat et Aménagement		
Objectif stratégique	2.2. Rendre exemplaires les bâtiments communaux, leurs usages et l'éclairage public		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Optimiser l'éclairage public	N°	2.2.2
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	CCPB, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	SDESM, SEME ou Noé (pour le volet biodiversité)

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
x	En cours		Annulée

Critères			
xx	Atténuation	xxx	Maîtrise de l'énergie
	Adaptation	x	EnR
	Air		Séquestration

Contexte	
→	<p>L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses implique une mise en conformité de l'éclairage public avant le 1^{er} janvier 2025.</p> <p>Notamment, les installations lumineuses dont la proportion de lumière émise par le luminaire au-dessus de l'horizontale en condition d'installation est supérieure à 50% sont remplacées par des luminaires conformes aux dispositions du présent arrêté au plus tard le 1er janvier 2025</p>
Description de l'action	
	<p>Les actions de cet objectif visent une gestion exemplaire des collectivités sur leurs installations d'éclairage public.</p> <ul style="list-style-type: none"> Moderniser et rénover l'éclairage public : réduire de 30% la puissance en début de nuit et de 50% pendant la seconde période et supprimer les non-conformités (arrêté de 2018) Poursuivre les actions engagées pour le passage au 100% LED Saisir les opportunités de groupement de commandes proposées par le SDESM (réflexion en cours à la CCPB) Organiser des réunions d'information et de sensibilisation à la pollution lumineuse nocturne à destination des habitants et des entreprises et leur apporter des solutions techniques, des retours d'expériences et de bonnes pratiques <p>Être le relai des actions proposées par le SDESM pour réduire les consommations d'énergie pour accompagner les communes dans l'optimisation de l'éclairage public (extinction, diminution, modernisation, EnR).</p> <p>→ 2022/2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation de diagnostics énergétiques (Ozoir-la-F., Lésigny, Gretz-Armainvilliers) Lancement des travaux déjà programmés et renseignement de la plateforme OPERAT pour les bâtiments de plus de 1 000 m² (Ozoir-la-F., Tournan-en-Brie) et d'éclairage pour Lésigny Organisation de temps d'échanges sur l'éclairage public et de nouvelles opérations d'optimisation de l'éclairage public <p>→ 2024/2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lancement d'un marché à performance énergétique pour la modernisation de l'éclairage public sur Ozoir-la-Ferrière
X	Action inscrite dans le CRTE

Calendrier prévisionnel			
2022	2023	2024	2025
X	X	X	X

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise
Fonctionnement	Investissement	Suivi à l'échelle communale
	800 106 € sur 2 communes	

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
Respect de l'arrêté 2018 : suppression de toutes les non-conformités pour 2025	Nombre de non-conformités Nombre de points lumineux remplacés	Consommations énergétiques associées à l'éclairage public*
Préconisations environnementales	<ul style="list-style-type: none"> Des mesures de réduction des nuisances et pollutions sont à privilégier Une attention est de mise sur les éléments architecturaux qui forgent l'identité du territoire (intégration paysagère des éclairages) Il sera nécessaire de bien tenir compte des impacts sur le monde nocturne des nouvelles technologies d'éclairage	

Axe	2. Habitat et Aménagement		
Objectif stratégique	2.3. Promouvoir un urbanisme durable		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Adapter les documents d'urbanisme et ouvrir les possibles en matière d'habitat et de nouvelles énergies	N°	2.3.1
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	CCPB, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	CAUE, Région, Département, SEME

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
x	En cours		Annulée

Critères			
x	Atténuation	x	Maîtrise de l'énergie
xxx	Adaptation	x	EnR
x	Air	xxx	Séquestration

Contexte

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme structurent les usages et les modes de vie sur plusieurs dizaines d'années et peuvent plus ou moins favoriser l'artificialisation des sols. Elles sont un levier clé dans la lutte contre le changement climatique mais aussi la préservation de la biodiversité. De plus, les choix d'aménagements pris aujourd'hui conditionnent la vivabilité future des territoires face aux risques associés au changement climatique et à la raréfaction des énergies fossiles.

La mise en œuvre et l'effectivité du PCAET passent notamment par **l'obligation légale de sa prise en compte par les plans locaux d'urbanisme (PLU)**. Cette obligation est renforcée, en pratique, par le fait que certains des objectifs établis par les PCAET sont en lien direct avec les domaines d'intervention du PLU. L'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la hiérarchie des normes renforce le lien entre PLU(i) et PCAET : les PLU(i) prescrits après le 1^{er} avril 2021 doivent être compatibles avec le PCAET et les plans air renforcés.

La **loi climat et résilience** du 22 août 2021, modifie le droit de l'urbanisme, à commencer par la proclamation de l'objectif visant à limiter l'artificialisation des sols. Les communes disposeront d'un délai pour mettre leur PLU en cohérence avec le SDRIF-E qui intégrera ces notions.

Description de l'action

Organiser des séances de formation et d'échange entre communes sur le lien entre urbanisme et enjeux climat-air-énergie.

- Dès l'élaboration du SDRIF-E, les élus sont consultés et mobilisés sur la mise en place de ces thématiques sur leur territoire
- Préparer l'intégration de ces sujets auprès des élus et des habitants du territoire, en amont de la révision de leur document d'urbanisme.

Transcrire les engagements climat-air-énergie dans les volets opposables des documents d'urbanisme et d'aménagement.

- À travers les documents d'urbanisme limiter l'imperméabilisation des sols, développer les espaces de pleine terre et favoriser les bâtiments performants, en particulier (favoriser les projets aux normes HQE, BBC ou maison passive, favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables pour les nouveaux logements, encourager la végétalisation des toitures et la récupération d'eau).
- Rendre compatibles les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement du territoire ayant un enjeu lié à la ressource « eau » avec le SAGE de l'Yerres et le nouveau SDAGE 2022-2027 (3 ans pour être compatible).
- Instaurer une synergie entre services urbanisme et le SURE, en proposant aux agents des services instructeurs et élus signataires de documents d'urbanisme un webinaire présentant les modalités d'intégration dans les PLU, les dispositions favorisant les énergies renouvelables (questions relatives aux travaux d'isolation thermique extérieure).

<p>➔ 2022/2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Formations et échanges sur l'intégration des enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme ○ Lors des révisions de PLU : transcription des engagements climat-air-énergie dans les volets opposables 	
X	Action inscrite dans le CRTE

Calendrier prévisionnel			
2022	2023	2024	2025
X	X		

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action
Fonctionnement	Investissement	
		Suivi à l'échelle communale/intercommunale (SDRIF-E) 1 référent par commune

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
4 réunions urbanisme/PCAET en 2022-2024 Les PLU mis en révision intègrent les enjeux climat-air-énergie	Nombre de séances de travail sur le sujet urbanisme et PCAET	Nombre de PLU mis en révision et compatibles PCAET Surface enherbée / surface végétalisée * Zones inondées * Coût de l'aléa inondation *
Préconisations environnementales	Aucune incidence environnementale négative n'est attendue sur cet objectif. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus	

AXE 3 – MOBILITE

Diagnostic**Energie, Air et GES**

24% des consommations énergétiques du territoire (2^{ème} poste de consommation)
 180 GWh consommés par ce secteur, soit 3,9 MWh/hab. (contre 3,6 MWh/hab. en IDF)
 Extrême dépendance du secteur des transports aux énergies fossiles
 36% des émissions de GES du territoire
 Le transport routier est responsable de 66% des émissions d'oxydes d'azote

Modes de déplacement

84% des foyers possèdent au moins une voiture
 65% des trajets pour se rendre au travail sont réalisés en voiture
 Beaucoup de déplacements pendulaires : 74% de la population active du territoire travaillent dans un EPCI voisin

Caractéristiques

3 gares du RER E
 1 station de covoiturage à la gare de Tournan
 4 bornes de recharge pour véhicule électrique
 Plusieurs itinéraires en liaisons douces existants et en création

Objectifs prospectifs à horizon 2028

Diminution du nombre de km parcourus par habitant : -10% par rapport à 2020
 Augmentation du nombre d'habitants travaillant sur le territoire : 30% (contre 26% en 2015)
 1,6 passager / véhicule en moyenne (contre 1,4 en 2016)

Objectifs concrets (2030)

+3 points de part modale pour les modes de déplacement doux pour atteindre 5% des déplacements totaux
 + 4 points de part modale pour les transports en commun pour atteindre 7% des déplacements
 30% du parc de véhicules actuel renouvelés vers des véhicules à faibles émissions et moindre consommation

Objectifs stratégiques et opérationnels**3.1 Réduire les obligations de se déplacer et les distances à parcourir**

- 3.1.1. Favoriser le télétravail sur le territoire
- 3.1.2. Favoriser les services publics sur le territoire pour réduire les déplacements
- 3.1.3. Maintenir et développer l'emploi local

3.2 Renforcer l'attractivité des transports en commun

- 3.2.1. Faciliter l'intermodalité entre tous les modes

3.3 Réduire les pollutions automobiles

- 3.3.1. Développer les bornes de recharge électrique sur le territoire
- 3.3.2. Renouveler le parc automobile communal et intercommunal avec des véhicules plus économes et/ou décarbonés
- 3.3.3. Lutter contre la « voiture solo »

3.4 Développer l'usage du vélo et autres modes de circulations douces

- 3.4.1. Poursuivre le développement du réseau cyclable
- 3.4.2. Organiser une animation et des services autour du vélo sur le territoire

Axe	3. Mobilité		
Objectif stratégique	3.1. Réduire les obligations de se déplacer et les distances à parcourir		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Favoriser le télétravail sur le territoire	N°	3.1.1
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	CCPB, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	CCI, Seine-et-Marne Numérique

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
X	En cours		Annulée

Critères			
XXX	Atténuation	XXX	Maîtrise de l'énergie
X	Adaptation		EnR
XX	Air		Séquestration

Contexte

Pour réduire l'impact du transport routier – et de la voiture individuelle en particulier – il est possible d'éviter certains déplacements en organisant différemment les besoins quotidiens.

Aujourd'hui, 74% des actifs du territoire vont travailler en dehors de la CCPB. La relocalisation de l'emploi et l'amélioration des conditions de télétravail apparaissent donc comme un levier d'action important pour réduire l'empreinte carbone des habitants.

Description de l'action

- Faciliter le télétravail dans les administrations afin de rendre les pouvoirs publics exemplaires sur la question du télétravail (mutualisation de bureaux, outils numériques adaptés).
- Travailler sur la couverture numérique du territoire en fibre optique.
- Etudier la possibilité de déployer le WIFI dans les espaces publics.
- Créer des lieux qui soient à la fois des lieux de rencontres, d'échanges, de socialisation, culturels et de coworking

➔ 2022/2023 :

Recensement des besoins en recrutement des entreprises locales
 Mise en place de rencontres entreprises (jobdating, présentation métier, session de recrutement)
 Valorisation de la plateforme digitale dédiée à l'emploi local
 Accompagnement collectif des demandeurs d'emploi et des personnes en reconversion

➔ 2024/2025 :

Développement de tiers lieux
 Déploiement du wifi dans les espaces publics (réflexion en cours à Ozoir-la-Ferrière)
 Etude sur la réalisation des espaces de tiers-lieux et de coworking à Tournan-en-Brie

X Action inscrite au CRTE

Calendrier prévisionnel

2022	2023	2024	2025
X	X	X	X

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise
Fonctionnement	Investissement	Faibles
Faibles		

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
50% des collectivités ont mis en place des engagements pour le télétravail 75% de couverture numérique du territoire	Nbre de lieux de coworking sur le territoire Nbre de collectivités prenant des mesures pour faciliter le télétravail Couverture du territoire en fibre optique	Diminution du nombre de km parcourus par habitant Emissions de polluants atmosphériques* associées aux transports
Préconisations environnementales	Aucune incidence environnementale négative n'est attendue sur cet objectif. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.	

Axe	3. Mobilité		
Objectif stratégique	3.1. Réduire les obligations de se déplacer et les distances à parcourir		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Favoriser les services publics sur le territoire pour favoriser les déplacements	N°	3.1.2
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	CCPB, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	Pôle emploi, Travail Entraide, mission locale, les communes et entreprises du territoire

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
X	En cours		Annulée

Critères			
XXX	Atténuation	XXX	Maîtrise de l'énergie
X	Adaptation		EnR
XX	Air		Séquestration

Contexte	
<p>Pour réduire l'impact du transport routier – et de la voiture individuelle en particulier – il est possible d'éviter certains déplacements en organisant différemment les besoins quotidiens. Rapprocher les commerces et les services du lieu de vie des habitants permet de réduire leur nécessité de se déplacer avec un véhicule.</p>	
Description de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre de soins de proximité et développer l'offre de télémedecine pour limiter les déplacements hors du territoire pour ce besoin en soutenant l'installation de médecins par la construction d'équipements de proximité (maisons de santé), ainsi que la mise en œuvre d'une politique de développement de services publics. - Elaborer un Contrat local de Santé (CLS) à l'échelle du bassin de vie afin de mettre en œuvre une politique de développement équilibré de l'offre de soins. - Dynamiser et développer les commerces de proximité, accompagner l'évolution de la structure commerciale. - Réimplanter des services publics : créer une maison des services publics. <p style="text-align: center;">→ 2022/2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Actions de dynamisation du commerce sur la réhabilitation du cœur de village (Lésigny) o Réflexion sur des actions de soutien aux commerces de proximité (Tournan-en-Brie) o Réflexion sur le projet d'une Maison de Santé (Tournan-en-Brie) 	
X	Action inscrite au CRTE

Calendrier prévisionnel			
2022	2023	2024	2025
X	X		

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action
Fonctionnement	Investissement	
400 000 € par maison de santé		Faibles

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
Ouverture d'au moins 1 maison de santé sur le territoire (Tournan-en-Brie)	Nombre d'installations de médecins et de services de télémédecine proposés Nombre de nouveaux services publics proposés	Diminution du nombre de parcours par habitant Part modale des déplacements * Emissions de polluants atmosphériques* associées aux transports
Préconisations environnementales	Aucune incidence environnementale négative n'est attendue sur cet objectif. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.	

Axe	3. Mobilité		
Objectif stratégique	3.1. Réduire les obligations de se déplacer et les distances à parcourir		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Maintenir et développer l'emploi local	N°	3.1.3
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	CCPB, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	Pôle emploi, Travail Entraide, mission locale, les communes et entreprises du territoire

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
X	En cours		Annulée

Critères			
XXX	Atténuation	XXX	Maîtrise de l'énergie
X	Adaptation		EnR
XX	Air		Séquestration

Contexte	
<p>Pour réduire l'impact du transport routier – et de la voiture individuelle en particulier – il est possible d'éviter certains déplacements en organisant différemment les besoins de déplacements quotidiens. Rapprocher le travail du lieu de vie des habitants permet de réduire leur nécessité de se déplacer.</p>	
Description de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la mise en relation des employeurs locaux avec les personnes en recherche d'emploi via la plateforme digitale dédiée à l'emploi local. - Permettre aux administrés de trouver un emploi près de chez eux avec pour objectif de favoriser une pérennité dans l'emploi et de limiter les déplacements. - Identifier/anticiper les besoins locaux et faciliter la mise en place de programmes collectifs et qualifiants pour les demandeurs d'emploi - Recenser les besoins en recrutement des entreprises du territoire et animer le dispositif de mise en relation avec les demandeurs d'emploi - Valoriser les outils numériques de la Communauté et des partenaires <p>➔ 2022/2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Recensement des besoins en recrutement des entreprises locales o Mise en place de rencontres entreprises (jobdating, présentation métier, session de recrutement) o Valorisation de la plateforme digitale dédiée à l'emploi local o Accompagnement collectif des demandeurs d'emploi et des personnes en reconversion 	
X	Action inscrite au CRTE

Calendrier prévisionnel			
2022	2023	2024	2025
X	X		

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action
Fonctionnement	Investissement	
20k€ - Plateforme numérique – enquêtes auprès des entreprises locales		

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	
500 accompagnements et mise en relation / an 8 actions collectives / an	Nombre d'alertes emploi et CV créées Nombre de comptes ouverts sur la plateforme Nombre d'actions collectives	Augmentation du nombre d'habitants travaillant sur le territoire Diminution du nombre de km parcourus par habitant Part modale des déplacements Émissions de polluants atmosphériques* associées aux transports
Préconisations environnementales	Aucune incidence environnementale négative n'est attendue sur cet objectif. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.	

Axe	3. Mobilité		
Objectif stratégique	3.2. Renforcer l'attractivité des transports en commun		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Faciliter l'intermodalité entre tous les modes	N°	3.2.1
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	STIGO, Ile-de-France Mobilité, SNCF

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
X	En cours		Annulée

Critères			
XXX	Atténuation	XXX	Maîtrise de l'énergie
	Adaptation		EnR
XXX	Air		Séquestration

Contexte	
<p>Le territoire des Portes Briardes présente beaucoup d'atouts en termes de desserte en transports en commun (3 gares RER, un réseau de bus important, des navettes communales et du transport à la demande). Cependant, selon les dernières données INSEE, les déplacements en voiture individuelle restent largement majoritaires (plus de 2 tiers des déplacements domicile travail, contre seulement 25% en transports en commun).</p> <p>Une partie des déplacements en voiture individuelle peut être reportée vers les transports en commun dont la consommation énergétique, les émissions de GES et de polluants atmosphériques sont moins importantes (rapportées au nombre de personnes transportées).</p>	
Description de l'action	
<p>Transformer les espaces publics autour des gares pour mieux les intégrer dans leur environnement et faciliter notamment les projets de pôles gares consistant à organiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rabattement en transports en commun - le rabattement cyclable par le renforcement du stationnement cyclable, l'intégration de pistes cyclables, des parkings dédiés et sécurisés - Le rabattement piéton par la sécurisation des circulations piétonnes - Le rabattement automobile pour compléter l'offre de parkings relais pour les voyageurs <p>Travailler avec la SNCF pour faciliter l'embarquement des vélos, à bord des trains</p> <p>➔ 2022/2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Réalisation des études pour le pôle gare d'Ozoir-la-Ferrière et de Tournan-en-Brie puis mise en œuvre des travaux 	
X	Action inscrite au CRTE

Calendrier prévisionnel			
2022	2023	2024	2025
x	X	x	x

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action
Fonctionnement	Investissement	
1 000 000€ pour Ozoir-la-Ferrière 12 498 000€ pour Tournan-en-Brie		Faible



Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
+1,5 point de la part modale des transports en commun	Nombre de stationnements vélos en gare Nombre de places de parking relais	Part modale des transports en commun* Part modale du vélo*
Préconisations environnementales	Aucune incidence environnementale négative n'est attendue sur cet objectif. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.	

Axe	3. Mobilité		
Objectif stratégique	3.3. Réduire les pollutions automobiles		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Développer les bornes de recharge électrique sur le territoire	N°	3.3.1
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	SDESM, Département

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
X	En cours		Annulée

Critères			
XXX	Atténuation	XX	Maîtrise de l'énergie
	Adaptation		EnR
XXX	Air		Séquestration

Contexte

Le territoire est traversé par la Francilienne (RN 104) et la RN4. La présence de ces deux axes majeurs entraîne des émissions élevées pour le secteur des transports et une pollution atmosphérique à proximité de ces axes.

Sur le territoire, 84% des foyers possèdent au moins un véhicule et une part importante des déplacements se fait en voiture individuelle.

Afin de réduire l'impact carbone des déplacements qui ne peuvent pas être réalisés autrement qu'en voiture, il est possible d'agir sur l'évolution des motorisations et des performances des véhicules. Plusieurs acteurs locaux ont des moyens d'encourager un plus grand développement de l'usage des véhicules à faibles émissions.

Loi LOM de 2019 : à partir du 1^{er} janvier 2025, les bâtiments non résidentiels (type commerces, entreprises,...) devront avoir un point de charge par tranche de 20 emplacements de stationnement.

Description de l'action

- Déployer des bornes de recharge électrique sur des secteurs stratégiques du territoire en poursuivant le maillage déjà initié.
- Faire connaître le programme Advenir permettant le financement de ces aménagements auprès des copropriétés, des entreprises et des collectivités. ADVENIR finance au travers de primes le déploiement d'infrastructures de recharge pour les entreprises et les particuliers.
<https://advenir.mobi/le-programme/> Grâce au mécanisme des CEE (certificats d'économie d'énergie), il permet de compléter les initiatives publiques de soutien à l'électromobilité.
- Suivre les résultats du Schéma Directeur IRVE (SDIRVE) réalisé par le SDESM. Ce schéma a pour objectif de définir une stratégie départementale pour prioriser les investissements nécessaires et étudier sur le moyen/long terme les recettes espérées provenant des usages des équipements. Il pourra informer et guider le déploiement de bornes sur le territoire. Ces stations pourront être mises en place par différents aménageurs : privés (Total, Station-e, Tesla...) ou publics (communes, SDESM, EPCI...)
- Faciliter le déploiement de stations d'avitaillement au bioGNV sur le territoire, afin de décarboner le transport de marchandises et de personnes.

➔ **2022/2023 :**

- Élaboration du SDIRVE par le SDESM - résultats présentés courant 2022
- Déploiement de bornes de recharge électrique à Tournan-en-Brie, Ozoir-la-Ferrière et Férolles-Attilly

X	Action inscrite au CRTE
---	-------------------------

Calendrier prévisionnel			
2022	2023	2024	2025
X	X		

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action
Fonctionnement	Investissement	
En fonction du nombre et des typologies de bornes (recharge lente, accélérée ou rapide) : programme entre 1 et 2 M€		

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
Potentiels identifiés dans le SDIRVE d'installation de bornes de recharges sur le territoire : Entre 50 et 60 bornes à horizon 2024	Nombre de bornes de recharge électrique déployées Nombre de stations d'avitaillement	Nombre de recharges Part des véhicules électriques dans le parc automobile léger du territoire*
Préconisations environnementales	Les nouvelles installations, a fortiori si elles sont à l'origine d'une urbanisation, devront garantir : <ul style="list-style-type: none"> - leur intégration dans les paysages - privilégier des zones déjà urbanisées - limiter les impacts sur les habitats naturels et la trame verte et bleue - limiter l'imperméabilisation par l'utilisation de revêtements perméables 	

Axe	3. Mobilité		
Objectif stratégique	3.3. Réduire les pollutions automobiles		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Renouveler le parc automobile communal et intercommunal avec des véhicules plus économes et/ou décarbonés	N°	3.3.2
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	CCPB, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	SDESM

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
x	En cours		Annulée

Critères			
xxx	Atténuation	xx	Maîtrise de l'énergie
	Adaptation		EnR
xxx	Air		Séquestration

Contexte	
<p>L'impact des déplacements automobiles professionnels peut être limité par le choix de véhicules performants et par la source d'énergie utilisée.</p> <p>➔ Eco-conduite</p> <p>D'après la loi Climat et résilience : les collectivités locales gérant un parc de plus de 20 véhicules développent des actions de formation ou de sensibilisation à l'écoconduite pour les conducteurs de ces véhicules (Article 136)</p> <p>➔ Flottes publiques</p> <p>Les dernières lois énergie-climat ont renforcé les obligations des collectivités en matière de véhicules à (très) faibles émissions lors de leur renouvellement de flotte de véhicules légers.</p> <p>Pour tout parc supérieur à 20 véhicules, les collectivités doivent acquérir des véhicules à faibles émissions à hauteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30% de ce renouvellement du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2024 ; • 40% de ce renouvellement du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 ; • 70% de ce renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2030. 	
Description de l'action	
<p>Renouveler les parcs automobiles communal et intercommunal en intégrant des véhicules plus économes et/ou décarbonés (CCPB, Tournan-en-Brie, Ozoir-la-Ferrière...)</p> <p>Intégrer l'électrique, le Bio-GNV, voire l'hydrogène, dans les flottes municipales et intercommunales (dont BOM, bus...)</p> <p>S'appuyer sur l'accompagnement du SDESM pour définir une stratégie d'achat de véhicules électriques (groupement de commandes).</p> <p>Organiser des formations à l'éco-conduite pour les agents des collectivités (obligation réglementaire loi climat)</p> <p>Acquérir des vélos électriques à destination des agents intercommunaux et communaux pour la commune de Tournan-en-Brie</p>	
X	Action inscrite au CRTE

Calendrier prévisionnel			
2022	2023	2024	2025
X	X	X	X

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise
Fonctionnement	Investissement	
		1 référent par collectivité

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
30% de véhicules faibles émissions 75% des conducteurs formés à l'éco-conduite	Part de véhicules à faibles émissions dans les flottes des collectivités Nombre d'agents formés à l'éco-conduite	Émissions de polluants associées aux transports *
Préconisations environnementales	Aucune incidence environnementale négative n'est attendue sur cet objectif. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.	

Axe	3. Mobilité		
Objectif stratégique	3.3. Réduire les pollutions automobiles		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Lutter contre la « voiture solo »	N°	3.3.3
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	CCPB, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	IDF Mobilité, plateformes de covoiturage existantes

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
x	En cours		Annulée

Critères			
xxx	Atténuation	xx	Maîtrise de l'énergie
	Adaptation		EnR
xxx	Air		Séquestration

Contexte	
Afin de réduire l'impact carbone des déplacements qui ne peuvent pas être réalisés autrement qu'en voiture, il est possible d'inciter à la mutualisation des trajets. Plusieurs acteurs locaux ont des moyens d'encourager une mobilité partagée.	
Description de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> - Étudier la création de nouvelles aires (places ou zones) de covoiturage dans des secteurs stratégiques (autour de la N4) permettant un stationnement des véhicules de façon sécurisée grâce à la vidéo-protection. - S'appuyer sur les réseaux de covoiturage existants et organiser une campagne de communication autour de ces services afin d'augmenter leur utilisation. <p>➔ 2024/2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Étude + déploiement d'autres infrastructures favorables au covoiturage (Lésigny et Ozoir-la-Ferrière) 	
X	Action inscrite au CRTE

Calendrier prévisionnel			
2022	2023	2024	2025
		x	X

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action
Fonctionnement	Investissement	
90 000 €		

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
1,5 passager / véhicule en moyenne (contre 1,4 en 2016)	Nombre de places de covoiturage Nombre d'actions de communication sur le covoiturage	Émissions de polluants associées aux transports*
Préconisations environnementales	Les nouvelles installations, a fortiori si elles sont à l'origine d'une urbanisation, devront garantir : <ul style="list-style-type: none"> - leur intégration dans les paysages - privilégier des zones déjà urbanisées - limiter les impacts sur les habitats naturels et la trame verte et bleue - limiter l'imperméabilisation par l'utilisation de revêtements perméables 	

Axe	3. Mobilité		
Objectif stratégique	3.4. Développer l'usage du vélo et autres modes de circulations douces		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Poursuivre le développement du réseau cyclable	N°	3.4.1
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	CCPB, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	État, Région IDF, Département, CEREMA, ADEME, Collectif Vélo IdF, CA Paris Vallée de la Marne

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
x	En cours		Annulée

Critères			
xxx	Atténuation	xxx	Maîtrise de l'énergie
	Adaptation		EnR
xxx	Air		Séquestration

Contexte

Une certaine part des trajets effectués en voiture peut être évitée et faire l'objet d'un report modal vers des moyens de déplacements moins impactants tels que le vélo ou la marche (« transports doux »).

La CCPB a déjà élaboré un programme de réalisation de liaisons douces et développé de nouvelles infrastructures sur le territoire. De plus, c'est un territoire très impliqué dans le projet régional de RER – Vélo.

En revanche, si 26% des actifs de la CC travaillent sur le territoire, très peu d'entre eux utilisent des transports doux pour se rendre sur leur lieu de travail : une marge de progression est donc possible.

Description de l'action

- Aménager la liaison O12, inscrite dans le schéma cyclable intercommunal, entre les communes d'Ozoir-la-Ferrière et de Roissy-en-Brie, commune membre de la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée-de-la-Marne : cet itinéraire a vocation à se raccorder à la liaison intercommunale reliant les communes de Lésigny et de Férolles-Attilly et au futur RER-V.
- Finaliser les études d'intégration du RER-V, « Réseau cyclable à haut niveau de service », au territoire, valider un itinéraire définitif avec la Région Ile-de-France et faire de l'axe Paris, Créteil, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière, Gretz-Armainvilliers à Tournan-en-Brie un axe majeur de pistes cyclables d'intérêt régional
- Renforcer la signalétique sur l'ensemble des liaisons réalisées : signalétique horizontale et verticale
- Développer les équipements de services : services vélos en gares ou à proximité de points d'intérêts, stationnements, bornes de réparation (à définir en lien avec la fiche actions n°15)
- Réaliser les travaux d'aménagement du RER-V sur le territoire en lien avec les communes

➔ 2022/2023 :

- o Etude de la continuité cyclable avec Paris Vallée de la Marne (étude AVP et PRO, DCE)
- o Lancement des études de faisabilité et validation de l'itinéraire RER-V sur le territoire et publication appel d'offres, mise en œuvre du schéma intercommunal

X	Action inscrite au CRTE
---	-------------------------

Calendrier prévisionnel

2022	2023	2024	2025
x	x	x	X

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise
Fonctionnement	Investissement	
Liaisons douces : 2 716 637 € RER-V (études) : 300 000 €	(Plan Vélo Régional (50%) (Dispositif Régional : 60%)	Suivi à l'échelle intercommunale + 1 référent par commune

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
Augmentation de la part modale des transports doux de 1,5 point	Nbre d'équipements développés	Taux de fréquentation des itinéraires cyclables* Part modale du vélo et de la marche* Mètres linéaires (ml) de voies vertes (voies, pistes cyclables, liaisons douces)*
Préconisations environnementales	Aucune incidence environnementale négative n'est attendue sur cet objectif. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.	

Axe	3. Mobilité		
Objectif stratégique	3.4. Développer l'usage du vélo et autres modes de circulations douces		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Organiser une animation et des services autour du vélo sur le territoire	N°	3.4.2
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	CCPB, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	Région Île-de-France, SYAGE, associations, SEME, CodéRando 77, département (PDIPR)

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
x	En cours		Annulée

Critères			
xxx	Atténuation	xxx	Maîtrise de l'énergie
	Adaptation		EnR
xxx	Air		Séquestration

Contexte

Une certaine part des trajets effectués en voiture peut être évitée et faire l'objet d'un report modal vers des moyens de déplacements moins impactants tels que le vélo ou la marche (« transports doux »).

La CCPB a déjà élaboré un programme de réalisation de liaisons douces et développé de nouvelles infrastructures sur le territoire. De plus, c'est un territoire très impliqué dans le projet régional de RER – Vélo.

En revanche, si 26% des actifs de la CC travaillent sur le territoire, très peu d'entre eux utilisent des transports doux pour se rendre sur leur lieu de travail : une marge de progression est donc possible.

Description de l'action

- Organiser des événements ludiques et d'émulation autour du vélo entre administrations, entreprises, territoires, citoyens de type "le mois vélos" ou "journée de la mobilité" : un atelier vélo mobile, de réparation et de marquage de bicyclettes, auto-réparation
 - Engager des réflexions sur le recyclage, la remise aux normes des vélos et un service de location/prêt
 - Créer des itinéraires pédestres le long des cours d'eau (Ozoir-la-Ferrière), action à mener avec le SYAGE
 - Organiser des formations à la conduite du vélo et intégrer la trottinette dans le junicode (Dojo d'Ozoir-la-Ferrière junicode)
 - Organiser des animations, afin de former à la mise en place d'un vélobus ou pédibus, proposées par Seine-et-Marne Environnement
- ➔ **2022/2023** :
- o Itinéraire pédestre - engager les réflexions et monter des groupes de travail
- ➔ **2024/2025** :
- o Développer les services et événements issus des réflexions

Action inscrite au CRTE

Calendrier prévisionnel

2022	2023	2024	2025
x	x	x	X

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action
Fonctionnement	Investissement	
		Suivi à l'échelle intercommunal + 1 référent par commune

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	
2 animations par an	Nombre de services créés autour du vélo Nombre d'évènements vélo sur le territoire	Part modale du vélo et de la marche*
Préconisations environnementales	Aucune incidence environnementale négative n'est attendue sur cet objectif. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.	

Diagnostic

- **Secteur Agriculture**

- 3% des émissions de GES du territoire
- 1% des consommations énergétiques du territoire
- Particulièrement vulnérable aux évolutions de températures, de précipitations et d'hygrométrie des sols liées au changement climatique
- 17 exploitations (recensement agricole 2010)

- **Atouts de la filière :**

- Surface de forêts sur le territoire : séquestration de CO2 et usage facilité du bois-énergie
- Un potentiel de méthanisation important
- Quelques circuits courts (1-2 AMAP recensées) et un fort potentiel de développement de ce type de projet sur le territoire

- **Faiblesses de la filière :**

- Utilisation d'engrais azotés qui émettent du protoxyde d'azote (N₂O)
- Carburants pétroliers pour les engins agricoles
- Une filière bois énergie très peu structurée, le gisement est assez important mais sous-exploité. Filière à développer tout en évitant la surexploitation des forêts

Objectifs prospectifs à horizon 2028

50% de produits issus de filières durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique

Objectifs concrets (2030)

Objectifs stratégiques et opérationnels

4.1. Accroître l'autonomie alimentaire du territoire et développer les circuits courts

4.1.1. Développer les jardins potagers sur le territoire

4.1.2. Développer des pratiques exemplaires dans la restauration collective et soutenir la production locale

Axe	4. Alimentation durable et de proximité		
Objectif stratégique	4.1. Accroître l'autonomie alimentaire du territoire et développer les circuits courts		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Développer les jardins potagers sur le territoire	N°	4.1.1
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	CCPB, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	Associations locales, SIETOM

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
x	En cours		Annulée

Critères			
xx	Atténuation	x	Maîtrise de l'énergie
x	Adaptation		EnR
	Air	x	Séquestration

Contexte	
L'alimentation est un des postes principaux d'émissions dans l'empreinte carbone d'un habitant du territoire (environ 24%).	
S'approvisionner de manière plus locale, avec des produits issus de pratiques respectueuses de l'environnement peut contribuer à réduire cette empreinte carbone et présente plusieurs co-bénéfices (santé, plus grande transparence et connaissance de l'origine des produits consommés, effet de levier pour faire évoluer d'autres pratiques du quotidien...).	
Description de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les jardins-potagers partagés sur tout le territoire permettant de : <ul style="list-style-type: none"> o Respecter la biodiversité des ressources naturelles o Créer une parcelle pédagogique pour les écoles o Créer des parcelles hors-sol pour PMR - Inciter les bailleurs sociaux à développer des potagers partagés en pied d'immeuble. 	
Intégrer des installations de compostage dans les projets de jardin potagers (équipements et formations qui peuvent être assurés par le SIETOM)	
x	Action inscrite au CRTE

Calendrier prévisionnel			
2022	2023	2024	2025
x	x	x	

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action
Fonctionnement	Investissement	
67 980€ - projet de jardin potager déjà chiffré		

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
Surface des jardins partagés de Tournan-en-Brie étendue	Nbre de parcelles créées	Émissions de GES liées à l'alimentation* Surface enherbée / végétalisée*
Préconisations environnementales	Aucune incidence environnementale négative n'est attendue sur cet objectif. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.	

Axe	4. Alimentation durable et de proximité		
Objectif stratégique	4.1. Accroître l'autonomie alimentaire du territoire et développer les circuits courts		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Développer des pratiques exemplaires dans la restauration collective et soutenir la production locale	N°	4.1.2
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	CCPB, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	SIETOM, Chambre agriculture, GAB IDF

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
x	En cours		Annulée

Critères			
xx	Atténuation	x	Maîtrise de l'énergie
x	Adaptation		EnR
	Air		Séquestration

Contexte

L'alimentation est un des postes principaux d'émissions dans l'empreinte carbone d'un habitant du territoire (environ 24%).

S'approvisionner de manière plus locale, avec des produits issus de pratiques respectueuses de l'environnement peut contribuer à réduire cette empreinte carbone et présente plusieurs co-bénéfices (santé, plus grande transparence et connaissance de l'origine des produits consommés, effet de levier pour faire évoluer d'autres pratiques du quotidien...).

➔ L'une des mesures phares de la **loi Egalim** est l'obligation, au plus tard le 1^{er} janvier 2022, que les repas servis dans les restaurants collectifs publics et privés hors entreprises soient constitués d'au moins 50% de produits issus de filières durables et de qualité dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique. La **loi Climat et résilience** renforce également les exigences concernant la restauration collective. Au plus tard le 1^{er} janvier 2023, dès lors qu'ils proposent habituellement un choix multiple de menus, les gestionnaires, publics et privés, des services de restauration collective de l'Etat seront tenus de proposer quotidiennement le choix d'un menu végétarien.

Description de l'action

- Intégrer les mesures de la loi Egalim concernant la restauration collective qui prévoit de :
 - augmenter la part des produits locaux dans la restauration collective, encourager à travailler sur la composition des menus plus respectueux de l'environnement (moins de viande, moins de gaspillage alimentaire)
 - renforcer l'information des usagers
 - diversifier les sources de protéines
 - substituer les emballages et ustensiles en plastiques
 - lutter contre le gaspillage alimentaire : travailler avec le SIETOM dans le cadre du Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (juillet 2019) en identifiant des groupes scolaires partenaires pour mener des projets de lutte contre le gaspillage alimentaire (identification des volumes et caractéristiques des déchets alimentaires, organisation du tri, sensibilisation et animation scolaires autour du sujet)
 - Elaborer un guide ou une carte interactive des producteurs locaux en s'appuyant notamment sur le réseau Bienvenue à la Ferme
 - Multiplier les marchés de producteurs locaux
- ➔ **2022/2024 :**
- Etudier la mise en place d'actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines
 - Travailler avec les prestataires de repas dans les écoles pour adapter les obligations de la loi Egalim

Action inscrite au CRTE

Calendrier prévisionnel			
2022	2023	2024	2025
x	x		

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action
Fonctionnement	Investissement	
Exemple à Ozoir-la-Ferrière. : 24 000 €		

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
Au moins la moitié des écoles du territoire a mis en place une solution contre le gaspillage alimentaire	Réduction du gaspillage alimentaire Part des produits durables/locaux dans la restauration collective	Emissions de GES liées à l'alimentation* Quantité de déchets alimentaires triés* Tonnage de déchets évités*
Préconisations environnementales	Aucune incidence environnementale négative n'est attendue sur cet objectif. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.	

Diagnostic

Territoire composé de 1/3 de terre agricoles, 1/3 de forêts et milieux semi-naturels et 1/3 de surfaces artificialisées

2 400 000 tonnes équivalent CO₂ sont stockées sur le territoire. Les deux tiers de ce stock se trouvent dans les sols et un tiers dans la végétation

12 700 tonnes équivalent CO₂ sont séquestrées sur le territoire, soit **9,5%** des émissions de GES du territoire

Le changement d'affectation des terres est responsable de la libération de 195 tonnes de CO₂ chaque année

Taux d'artificialisation des sols sur la CCPB : 0,12%/an (taux moyen national : 0,05%/an)

Objectifs prospectifs à horizon 2028

Maintien de la capacité de séquestration carbone du territoire

Objectifs concrets (2030)

15% des émissions de GES séquestrées sur le territoire (objectif atteint par une très légère hausse de la capacité de stockage de carbone du territoire (+130 tCO₂e) et une baisse importante des émissions)

Objectifs stratégiques et opérationnels

5.1 Agir pour préserver et accroître la biodiversité du territoire et les ressources en eau

5.1.1. Végétaliser l'urbain et mieux gérer les espaces naturels

5.1.2. Mieux préserver les ressources en eau

Axe	5. Préservation des ressources et espaces naturels		
Objectif stratégique	5.1. Agir pour préserver et accroître la biodiversité de l'eau		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Végétaliser l'urbain et mieux gérer les espaces naturels	N°	5.1.1
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	Département, associations naturalistes, Seine-et-Marne Environnement, Aquibrie

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
x	En cours		Annulée

Critères			
xx	Atténuation		Maîtrise de l'énergie
xxx	Adaptation		EnR
x	Air	xxx	Séquestration

Contexte	
<p>Les écosystèmes sont des alliés incontournables de la lutte contre les dérèglements climatiques. Il s'agit donc de favoriser la biodiversité en luttant contre l'imperméabilisation des sols, créer des sanctuaires de biodiversité, préserver les ressources (notamment d'eau), végétaliser les espaces urbains et mettre en place des outils visant à sensibiliser la population sur ces enjeux et sur les bonnes pratiques à adopter.</p>	
Description de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des aménagements permettant de diminuer l'imperméabilisation des sols et réduire les îlots de chaleur (orientation validée dans le projet de territoire par Ozoir-la-Ferrière et Tournan-en-Brie), - Développer une gestion « verte » des espaces verts, notamment en prenant en compte la biodiversité dans leur entretien (fauchage tardif, élagage respectueux de la nidification, gestion différenciée, et.), avec l'accompagnement de Seine-et-Marne Environnement sur : la gestion différenciée des espaces verts, la nature en ville, la désimperméabilisation, notamment grâce à des guides et supports de communication ou des formations et le Département dans le cadre du Plan départemental de l'Eau (Zéro phyto). - Développer l'éco pâturage comme solution d'entretien des espaces verts afin de favoriser une gestion différenciée et moins artificialisante. Valoriser les expériences déjà en place sur le territoire. - Relayer les actions de sensibilisation sur la protection de la biodiversité organisée par d'autres acteurs (Seine-et-Marne Environnement, SYAGE ...). - Participer au groupe de travail du département pour les collectivités qui souhaitent réintégrer la nature en ville. 	
x	Action inscrite au CRTE

Calendrier prévisionnel			
2022	2023	2024	2025
x	x		

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action
Fonctionnement	Investissement	

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
Le territoire indiquera un nombre de m ² à désimperméabiliser	Nombre de m ² désimperméabilisés Nombre de m ² d'espaces verts urbains en gestion différenciée Nombre d'agents formés	Surface enherbée / végétalisée* Stockage de GES* Nombre d'arbres plantés*

Préconisations environnementales	Aucune incidence environnementale négative n'est attendue sur cet objectif. Les co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.		
Axe	5. Préservation des ressources et espaces naturels		
Objectif stratégique	5.1. Agir pour préserver et accroître la biodiversité du territoire et la ressource en eau		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Mieux préserver les ressources en eau	N°	5.1.2
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	SYAGE, CCPB, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	Département, Agence de l'eau, Aquibrie

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
x	En cours		Annulée

Critères			
xx	Atténuation		Maîtrise de l'énergie
xxx	Adaptation		EnR
x	Air		Séquestration

Contexte	
<p>Les écosystèmes sont des alliés incontournables de la lutte contre les dérèglements climatiques. La bonne gestion de l'eau apparaît fondamentale sur ce territoire. Celui-ci est vulnérable aux inondations et aux problématiques de ruissellement et les ressources en eau durant les périodes estivales doivent être économisées. Ces prises en compte sont des facteurs essentiels de l'adaptation et de la résilience du territoire face au changement climatique.</p> <p>Il s'agit donc de favoriser la biodiversité en luttant contre l'imperméabilisation des sols, créer des sanctuaires de biodiversité, préserver les ressources (notamment d'eau), végétaliser les espaces urbains ainsi que mettre en place des outils visant à sensibiliser la population sur ces enjeux et sur les bonnes pratiques à adopter.</p>	
Description de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> - Équiper les bâtiments publics de systèmes de récupération et de réemploi d'eau (eaux grises, eaux pluviales) - Réaliser un schéma directeur des eaux pluviales/usées (Orientation validée dans le projet de territoire: Ozoir-la-Ferrière action mature 2021) - Réaliser les investissements nécessaires pour lutter contre la vulnérabilité du territoire et limiter les impacts du changement climatique (création d'une micro-station d'épuration, de bassins tampons, de postes de refoulement, mise en œuvre du schéma directeur Eaux usées/eaux pluviales des communes) - Mettre en place des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations - PAPI - Organiser des journées de nettoyage des cours d'eau et/ou des balades pédagogiques en lien avec les associations et SYAGE en mode de partenariat - Organiser des visites/raisons le long des rivières et organiser dans ce cadre la sensibilisation des habitants aux problématiques de l'eau, des zones humides et des ZEC (Zones d'Expansion de Crues). - Garantir une bande enherbée de 5m de part et d'autre des cours d'eau et respecter l'art. 5 du règlement du SAGE sur la protection des berges) - Développer les chantiers participatifs (ex : jardins partagés) <p>➔ 2022/2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Élaboration du PAPI /Travail en partenariat avec le SYAGE o Ozoir-la-Ferrière : élaboration du schéma directeur eaux pluviales/usées <p>Mise en œuvre des programmes et schémas</p>	
X	Action inscrite au CRTE

Calendrier prévisionnel



2022	2023	2024
X	X	X

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action
Fonctionnement	Investissement	
Ozoir-la-Ferrière : 600 K€/application des schémas		

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
Au moins 2 journées de nettoyage par an sur chacune des communes 50% des actions du PAPI engagées	Nbre d'évènements organisés Avis consultatifs de la CLE sur les projets du territoire et documents de planification	Linéaire réseaux de canalisation* Zones inondées* Coût de l'aléa inondation* Quantité d'eau claire parasite dans les réseaux* Qualité des eaux souterraines* Qualité des eaux superficielles*

Préconisations environnementales	Aucune incidence environnementale négative n'est attendue sur cet objectif. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.
----------------------------------	--

Diagnostic

Production EnR 2015 : 2,3 GWh

Chaleur renouvelable : 1,7 GWh (chaufferie biomasse de Tournan-en-Brie)

Electricité renouvelable : 0,6 GWh (installations photovoltaïques diffuses)

Potentiel EnR théorique annuel maximal (toutes énergies confondues) : de l'ordre de 100 à 150 GWh

Ratio production EnR / consommations énergétiques du territoire : 0,3%

Ratio production EnR / conso. Énergétiques du territoire maximal : de l'ordre de 20% (sans effort de réduction des consommations par ailleurs).

Ce ratio peut être grandement amélioré par un effort notable en matière de réduction des consommations énergétiques du bâtiment (qui est le 1^{er} poste consommateur).

Filières prioritaires :

- ➔ Chaleur renouvelable : récupération de chaleur (3 industries potentielles identifiées), géothermie, solaire thermique, biomasse
- ➔ Electricité renouvelable : solaire photovoltaïque

Objectifs prospectifs à horizon 2028

+ 50 GWh d'ici 2028, soit une production à multiplier par 25

Objectifs concrets (2030)

25 GWh en solaire (PV et thermique)

15 GWh en biomasse (méthanisation, bois énergie)

10 GWh géothermie/PAC

10 GWh récupération de chaleur

Soit un total de 60 GWh

Objectifs stratégiques et opérationnels

6.1 Développer l'ensemble des sources d'énergie renouvelable

6.1.1. Soutenir et accompagner les projets d'énergie renouvelable

6.1.2. Exploiter les ressources en chaleur fatale et en géothermie

6.1.3. Développer le potentiel solaire du territoire

Axe	6. Production d'énergies renouvelables		
Objectif stratégique	6.1. Développer l'ensemble des sources d'énergie renouvelable		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Soutenir et accompagner les projets d'énergies renouvelables	N°	6.1.1
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	CCPB, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	SDESM, ADEME, associations d'énergie citoyenne, SEME, Département, Banques des Territoires

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
x	En cours		Annulée

Critères			
	Atténuation	xxx	Maîtrise de l'énergie
	Adaptation		EnR
	Air		Séquestration

Contexte	
<p>Le territoire des Portes Briardes présente d'importants potentiels de développement des énergies renouvelables. En 2018, la production d'énergie renouvelable locale est très faible (environ 2,3 GWh). L'objectif stratégique est d'atteindre 60 GWh de production d'énergie renouvelable d'ici 2030, afin d'accroître l'autonomie énergétique du territoire et de réduire sa dépendance à des sources fossiles et non renouvelables.</p> <p>Les filières prioritaires de développement sont le solaire thermique et photovoltaïque, la géothermie, la récupération de chaleur et la biomasse.</p> <p>Les citoyens peuvent être partie prenante de ce développement des énergies renouvelables sur leur territoire. Pour ce faire, de la sensibilisation doit être mise en place et des projets d'énergies renouvelables doivent être ouverts à une éventuelle participation citoyenne.</p>	
Description de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> - Initier un partenariat avec la Banque des Territoires et l'Ademe pour accompagner le développement de projets citoyens d'énergie renouvelable (ENRCIT), afin de fournir des outils pédagogiques pour aider les collectivités et les citoyens dans leurs projets. - Organiser des rencontres avec des associations d'énergie citoyenne. - Intégrer cette thématique aux campagnes de communication et « évènementiel du territoire » (salon du développement durable) - Faire connaître les aides aux porteurs de projets (ADEME/SDESM) - relayer grâce aux outils de communication - Organiser une sensibilisation très large sur les énergies renouvelables, y compris en milieu scolaire, en s'appuyant sur les partenaires (Seine-et-Marne Environnement, GRDF, France Nature Environnement,...). 	
Action inscrite au CRTE	

Calendrier prévisionnel			
2022	2023	2024	2025
X	X		

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action
Fonctionnement	Investissement	

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	
2 projets par an sur le thème des EnR	Nombre d'actions de communication et d'évènements organisés	Production ENR du territoire % d'autonomie énergétique du territoire* Facture énergétique du territoire*
Préconisations environnementales	<p>Il sera nécessaire de tenir compte des incidences des technologies solaires et d'orienter les acteurs vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une consommation de ressources moindre - Leur intégration dans le paysage - Une recyclabilité élevée des matériaux 	

Axe	6. Production d'énergies renouvelables		
Objectif stratégique	6.1. Développer l'ensemble des sources d'énergie renouvelable		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Exploiter les ressources en chaleur fatale et en géothermie	N°	6.1.2
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	CCPB, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	SDESM, ADEME, SEME

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
X	En cours		Annulée

Critères			
	Atténuation		Maîtrise de l'énergie
	Adaptation	XXX	EnR
	Air		Séquestration

Contexte

La chaleur fatale est produite par un processus dont l'objet n'est pas la production de cette chaleur (ex : récupération de la chaleur rejetée lors de l'incinération des déchets). La chaleur renouvelable et de récupération peut également provenir d'autres sources, telles que la chaleur fatale industrielle ou les datacenters.

Le territoire des Portes Briardes présente d'importants potentiels de développement des énergies renouvelables. En 2018, la production d'énergie renouvelable locale est très faible (environ 2,3 GWh). L'objectif stratégique est d'atteindre 60 GWh de production d'énergie renouvelable d'ici 2030, afin d'accroître l'autonomie énergétique du territoire et de réduire sa dépendance à des sources fossiles et non renouvelables.

Les filières prioritaires de développement sont le solaire thermique et photovoltaïque, la géothermie, la récupération de chaleur et la biomasse.

Description de l'action

- Exploiter les potentiels de récupération de chaleur fatale en lien avec les acteurs du territoire (organismes publics et entreprises) et réaliser une étude recensant les sites à potentiel de chaleur fatale
- Promouvoir la géothermie pour le chauffage des bâtiments publics et les grands projets d'aménagement. Étude en cours pour la réalisation du bassin aquatique de la CCPB.

➔ 2022/2023 :

- o Étude de potentiel d'utilisation de la géothermie pour le futur bassin aquatique intercommunal

Action inscrite au CRTE

Calendrier prévisionnel

2022	2023	2024	2025
x	x		

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action
Fonctionnement	Investissement	
CCPB : 39 k€		

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	
+15 GWh toutes filières confondues (+30 GWh en 2028 par rapport à 2015)	Nombre d'installations sur le territoire GWh produits par l'ensemble des sources de chaleur renouvelables	Production ENR du territoire Part d'autonomie énergétique du territoire* Facture énergétique du territoire*
Préconisations environnementales	Aucune incidence environnementale négative n'est attendue sur cet objectif. Des co-bénéfices pour l'environnement sont attendus.	

Axe	6. Production d'énergies renouvelables		
Objectif stratégique	6.1. Développer l'ensemble des sources d'énergie renouvelable		
Objectif opérationnel (à réaliser)	Développer le potentiel solaire du territoire	N°	6.1.3
Intitulé de l'action			

Initiateur/facilitateur	CCPB, Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny
Partenaire(s) associé(s)	SURE, SDESM, ADEME

Phase de l'action			
	Réflexion		Achevée
x	En cours		Annulée

Critères			
	Atténuation		Maîtrise de l'énergie
	Adaptation	xxx	EnR
	Air		Séquestration

Contexte

Le territoire des Portes briardes présente d'importants potentiels de développement des énergies renouvelables. En 2018, la production d'énergies renouvelables locales est très faible (environ 2,3 GWh). L'objectif stratégique est d'atteindre 60 GWh de production d'énergies renouvelables d'ici 2030 afin d'accroître l'autonomie énergétique du territoire et de réduire sa dépendance à des sources fossiles et non renouvelables.

Les filières prioritaires de développement sont le solaire thermique et photovoltaïque, la géothermie, la récupération de chaleur et la biomasse.

La Région Ile-de-France a réalisé un cadastre solaire qui détermine le potentiel photovoltaïque des toitures franciliennes. Cet outil est disponible en ligne et permet de réaliser un premier niveau de repérage des toitures favorables à la solarisation.

Description de l'action

- Installer des équipements solaires sur les toitures de bâtiments publics qui s'y prêtent et inciter leur installation dans des zones commerciales adaptées.
- Inciter au développement des ombrières photovoltaïques sur les parkings
- Faire connaître le cadastre solaire régional pour permettre aux professionnels et particuliers d'évaluer le potentiel solaire de leurs bâtiments.
- Travailler avec le conseiller du SURE sur les installations d'énergies renouvelables et l'installation d'équipements solaires.
- Relayer les financements mobilisables.

→ 2022/2023 :

- o Réflexion sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics à Ozoir-la-Ferrière et Tournan-en-Brie

Action inscrite au CRTE

Calendrier prévisionnel

2022	2023	2024	2025
x	x		

Coûts prévisionnels		Temps- humain nécessaire pour la mise en œuvre de l'action
Fonctionnement	Investissement	Appui du conseiller SURE
465 000 € projet PV à Ozoir-la-Ferrière		

Objectif(s) à atteindre d'ici 2025	Indicateurs de suivi	
<p>+ 10 GWh d'énergie issue d'installations solaires</p> <p>(+20 GWh en 2028 par rapport à 2015)</p>	<p>MWh de production solaire du territoire</p>	<p>Production ENR du territoire</p> <p>Part d'autonomie énergétique du territoire*</p> <p>Facture énergétique du territoire*</p> <p>Part d'autoconsommation sur les bâtiments publics*</p>
<p>Préconisations environnementales</p>	<p>Il sera nécessaire de tenir compte des incidences des technologies solaires et d'orienter les acteurs vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une consommation de ressources moindre - Leur intégration dans le paysage - Une recyclabilité élevée des matériaux 	